

*Université Abderrahmane MIRA- Bejaia*

*Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion*

*Département des Sciences de Gestion.*

## ***Mémoire de fin de cycle***

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion*

*Option : Comptabilité et Audit (CA).*

***Thème :***

***Financement bancaire  
D'un crédit d'investissement Au sein de  
l'agence BDL***

**Réalisé par**

M<sup>r</sup> MEZALI Smail

M<sup>r</sup> MEBARKI Louhab

**Encadré par**

M<sup>r</sup> FRISSOU Mahmoud

Année universitaire : 2020/2021.

## **REMERCIEMENTS**

*Nous Remercions En Premier Lieu Le Bon Dieu, Pour La Santé Le Courage, Et La Patience Qui Nous Accompagnés Au Langue De Notre Parcours.*

*Nos Remerciement et reconnaissances à notre encadreur Mr **FRISSOU Mahmoud** pour ses précieux conseils et orientations*

*Nous tenons à remercier particulièrement Mr **BENZAID Sofiane** qui nous apporter son aide durant la période de notre stage pratique au sein de la BDL agence 844 de Bejaia l'esprit de coopération et la courtoisie dont ils ont fait preuve durant notre stage*

*Enfin nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à réaliser ce travail.*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail*

- *A mes chers parents spécialement mon père  
Qui m'ont beaucoup aidés et soutenus durant  
ma vie et surtout dans mes études.*
  
- *A mes chers frères et sœur*
- *A toute ma famille maternelle et paternelle*
- *A mes amis qui m'ont toujours soutenu*
- *A mon binôme Louhab*

*Smaïl*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail*

- *A mes chers parents spécialement mon père  
Qui m'ont beaucoup aidés et soutenus durant  
ma vie et surtout dans mes études.*
  
- *A mes chers frères et sœur*
- *A toute ma famille maternelle et paternelle*
- *A mes amis qui m'ont toujours soutenu*
- *A mon binôme smail*

*louhab*

## Liste des abréviations.

A	F	S
<b>AC</b> : actif circulant <b>AP</b> : actif passif <b>ANDI</b> : agence nationale pour le développement des investissements	<b>FR</b> : Fond De roulement <b>FP</b> : fonds propres	<b>SIG</b> : soldes intermédiaires de gestion.
B		T
<b>BFR</b> : Besoin en fonds de roulement.		<b>TCR</b> : tableau de compte de résultat.
C	I	
<b>CMT</b> : crédit à moyen terme. <b>CNAS</b> : comité national d'action sociale. <b>CASNOS</b> : caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés. <b>CAE</b> : chargé d'affaires d'entreprise. <b>CA</b> : chiffre d'affaire  <b>CAF</b> : capacité d'auto Financement <b>CAFA</b> : capacité d'auto Financement Actualise <b>CP</b> : Capital Propres	<b>IBS</b> : impôt sur le bénéfice des sociétés. <b>IP</b> : indice de profitabilité.	<b>TRI</b> : taux de rentabilité interne. <b>TRFP</b> : taux de rentabilité des fonds propres.
	K	<b>TRIE</b> : taux de rentabilité interne de l'emprunt.
	<b>KP</b> : Capital permanent .	V
	M	<b>VRI</b> : valeur résiduelle des immobilisations. <b>VAN</b> : valeur actuel nette <b>VA</b> : valeur ajoutée
	<b>MC</b> : Marge commerciale <b>KDA</b> : millions de dinars.	<b>VANFP</b> : valeur actuelle nette des fonds propres. <b>VANE</b> : valeur actuelle nette de l'emprunt. <b>VD</b> : valeur disponible.
D	P	<b>VR</b> : valeur réalisable.
<b>DCT</b> : dettes à court terme.  <b>DLMT</b> : dettes à long et moyen terme. <b>DR</b> : délai de récupération. <b>DRA</b> : délai de récupération actualisé.	<b>PE</b> : production de l'exercice. <b>PME</b> : petites et moyennes entreprises.	
E	R	
	<b>RBE</b> : résultat brut d'exploitation. <b>RNE</b> : résultat net de l'exercice.	

<p><b>EURL</b> : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée</p>	<p><b>RLG</b> : ratio de liquidité globale</p>	
<p><b>EBE</b> : excédent brut d'exploitation</p>		

## Liste des tableaux

<b>N° du tableau</b>	<b>Intitulé du tableau</b>	<b>Page</b>
<b>Tableau N°01</b>	Le financement triangulaire dans le cadre de l'ANSEJ.	<b>29</b>
<b>Tableau N°02</b>	Le financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ.	<b>29</b>
<b>Tableau N°03</b>	Coût de l'investissement.	<b>52</b>
<b>Tableau N°04</b>	Détermination de la structure de financement	<b>53</b>
<b>Tableau N°05</b>	bilans financier.	<b>54</b>
<b>Tableau N°06</b>	présentation fonds de roulement.	<b>55</b>
<b>Tableau N°07</b>	présentation fonds de roulement net.	<b>56</b>
<b>Tableau N°08</b>	présentation fonds de roulement brut.	<b>56</b>
<b>Tableau N°09</b>	présentation Besoin En Fonds De Roulement.	<b>57</b>
<b>Tableau N°10</b>	présentation de trésorerie.	<b>59</b>
<b>Tableau N°11</b>	Récapitulatif Générale Des Indicateurs d'équilibre Financier.	<b>59</b>
<b>Tableau N°12</b>	Ratio De Financement Permanent	<b>60</b>
<b>Tableau N°13</b>	Ratio De Financement Propre	<b>60</b>
<b>Tableau N°14</b>	Ratio D'autonomie Financière.	<b>61</b>
<b>Tableau N°15</b>	Ratio De Liquidité General.	<b>61</b>
<b>Tableau N°16</b>	Ratio De Trésorerie Immédiate	<b>62</b>
<b>Tableau N°17</b>	Ratio De Trésorerie Globale	<b>62</b>
<b>Tableau N°18</b>	Ratio De Rentabilité Economique	<b>63</b>
<b>Tableau N°19</b>	Ratio De Rentabilité Financière	<b>64</b>
<b>Tableau N°20</b>	Echéancier d'immobilisation	<b>64</b>
<b>Tableau N°21</b>	Echéancier d'amortissement	<b>64</b>

<b>Tableau N°22</b>	Des Comptes De Résultats	<b>65</b>
<b>Tableau N°23</b>	emploi ressources avant financement	<b>67</b>
<b>Tableau N°24</b>	Echéancier de remboursement	<b>70</b>
<b>Tableau N°25</b>	des comptes de résultat (TCR) après financement	<b>70</b>
<b>Tableau N°26</b>	la structure de financement (après financement).	<b>71</b>
<b>Tableau N°27</b>	: Elaboration du plan de financement	<b>71</b>
<b>Tableau N°28</b>	Elaboration de l'échéancier de remboursement 5+1	<b>71</b>
<b>Tableau N°29</b>	Elaboration du plan de financement (5+1).	<b>72</b>
<b>Tableau N°30</b>	Elaboration du tableau de rentabilité des fonds propres	<b>73</b>

## Liste des schémas

<b>N° du schéma</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
<b>Schéma N°01</b>	Présentation des types de banques.	<b>7</b>
<b>Schéma N°02</b>	Présentation des différentes activités de la banque.	<b>8</b>
<b>Schéma N°03</b>	Le rôle économique de la banque.	<b>10</b>
<b>Schéma N°04</b>	Les types des investissements.	<b>15</b>
<b>Schéma N°05</b>	L Organigramme général de la BDL.	<b>45</b>
<b>Schéma N°06</b>	Organigramme de l'agence BDL 844 de Bejaia.	<b>46</b>

## Liste des figures

<b>N° de la figure</b>	<b>Intitulé de la figure</b>	<b>Page</b>
<b>Figure N°01</b>	l'évolution des indicateurs de l'équilibre financier des Cinq années prévisionnel	<b>59</b>
<b>Figure N°02</b>	L'évolution de la trésorerie prévisionnelle	<b>68</b>

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des abréviations.

Liste des tableaux.

Liste des schémas.

Liste des figures.

## **Introduction générale**

### **Chapitre I : Notions de base sur les banques et les investissements**

#### **Introduction**

**Section 1: Généralités sur les banques**

**Section 2 : Quelques concepts de base sur les investissements**

#### **Conclusion**

### **Chapitre II : Le Financement Des Investissements**

#### **Introduction**

**Section 1 : Généralités sur les crédits**

**Section 2 : Les Risques Du Crédit D'investissement**

#### **Conclusion**

### **Chapitre III : Étude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de l'agence BDL**

#### **Introduction**

**Section1: présentation de l'organisme d'accueil**

**Section 2: le financement d'un crédit d'investissement**

#### **Conclusion**

## **Conclusion générale**

**Références bibliographiques.**

**Annexe**

**Table des matières**

**Résumé**

# Introduction Général

## **Introduction générale**

L'entreprise n'a pas seulement besoin d'un ballon de trésorerie pour assurer des dépenses rapprochées destinées à être couvertes par des rentrées éminentes, mais elle doit aussi définir et promouvoir une politique d'investissement ; ce qui implique la disposition de capitaux plus importants à immobiliser dans l'entreprise pour une durée beaucoup plus longue, aussi un besoin de financement supplémentaire en faisant recours aux capitaux étrangers tel que le concours bancaire.

La loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit est promulguée à l'effet de redéfinir les statuts des banques et les établissements financiers. Cette loi permet aux banques algériennes l'ouverture aux capitaux nationaux et étrangers.

La banque étant régie par les règles par la commercialité utilise l'argent comme matière première qu'elle transforme en produit appelé crédit. Accorder un crédit pour la banque c'est aussi réaliser un produit, cette rentabilité est une nécessité pour assurer son développement.

Les opérations bancaires (distribution de crédits octrois de garantie....etc.) doivent être analysées comme des services rendus à l'entreprise. Comme toute prestation des services, elles ont un coût, fonction de rémunération et des charges de la collecte des ressources, mais également de divers risques pris par le banquier.

Dans ce domaine, les banques et les établissements financiers apportent à l'entreprise une aide précieuse et cela dans l'utilisation des trois procédés qui permettent le financement des crédits. Les banques interviennent tout d'abord dans la réalisation des opérations financières intéressant l'entreprise ; elles fournissent en outre à cette dernière une forme de crédit à moyen ou à long terme ; enfin une technique plus récente permet également à l'entreprise d'effectuer des investissements ; c'est la location du matériel ou d'immeuble sous forme de crédit-bail.

En Algérie, la loi sur la monnaie et le crédit a été élaborée autour du principe directeur devant consacrer l'indépendance de l'institution d'émission et la réorganisation du système bancaire, afin de revaloriser les établissements de crédits, notamment les banques, en redonnant un sens à leur rôle financiers, intervenant de façon accrue, voire totale dans le financement de l'économie nationale. Ce travail, va tenter de mettre en lumière le processus de financement bancaire d'un crédit d'investissement dans une banque algérienne, cas de la

BDL de Bejaia Agence N°844. La question centrale à laquelle nous tenterons d'apporter des éléments de réponse est celle de savoir :

- **Comment évaluer un projet d'investissement par la banque BDL**

La réponse à cette question fondamentale passera par la clarification des questions suivantes :

- Quelles sont les étapes essentielles d'études d'un crédit d'investissement ?
- Quelles sont les différents risques agglomérés au crédit d'investissement ?
- Comment s'effectue un montage de dossier de crédit d'investissement dans les banques algériennes, cas BDL

Pour répondre à notre objet de recherche on va adopter les hypothèses suivantes:

- L'étude d'un projet d'investissement s'accomplit en prenant en compte son angle Économique et financier.
- La banque BDL ne finance aucune entreprise avant d'éprouver sa rentabilité et sa solvabilité.
- La banque exige généralement des garanties afin de réduire le risque qu'elle court.

La démarche descriptive nécessaire à la réalisation de ce travail s'articule au tour de deux axes la recherche documentaire et un stage pratique. La recherche documentaire nous a permis de consulter le fonds documentaire spécialisé pour comprendre les concepts et les notions de base relative à notre travail. Le stage pratique au sein de la BDL nous a permis de connaître les procédures et les différentes étapes essentielles dans l'octroi d'un dossier de crédit d'investissement.

Notre plan de travail est structuré comme suit :

- Le premier chapitre portera sur des notions de base sur les banques et les investissements ;
- Le deuxième chapitre traitera le financement des investissements (Le crédit et ses risques) ;
- Le troisième et dernier chapitre fait l'étude d'un cas pratique traitera un dossier de crédit d'investissement au sein de la BDL Bejaia ;

*Chapitre I : Notions de  
base sur les banques et les  
investissements*

**Introduction:**

Les activités de la banque sont multiples et divers, Elles enclavent la collecte des ressources auprès de sa clientèle ayant une capacité de financement qui les transforment de sa part en crédits consenties à la clientèle ayant besoin. Elle est considérée comme intermédiaire financier entre les déposants de fonds et les demandeurs de crédits. Ce chapitre est constitué de deux sections :

- section 1: les caractéristiques de la banque et ces généralités.
- section 2: porte sur quelques concepts de base sur les investissements.

**Section 1: Généralités sur les banques:****1.1. Définition de la banque :**

- ✓ La loi 13 juin 1941 définit la banque comme « une entreprise qui fait profession habituelle de recevoir du public se forme de dépôt ou autrement des fonds qu'elle emploie pour propre compte en opération d'escompte en opération financière »<sup>1</sup>
- ✓ Selon CAPAL et GARNIER la banque « est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients [entreprise ou particuliers] gère leurs moyens de paiements (cartes de crédits, chèque etc.) et leur accorde des prêts.<sup>2</sup>
- ✓ Selon VEYRENC « La banque apparaît comme le trait d'union entre le travail en quête de capitaux pour produire, et le capital en quête de travail pour fructifier. »<sup>3</sup>
- ✓ Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés pour chèque ou virement dans les limites de la provision disponible. Elles sont prestataires de services. Assurant les règlements et le transfert des fonds. Elles distribuent des crédits.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Dictionnaire économique

<sup>2</sup> CAPAL J.V., GARNIER O., « Dictionnaire d'économie et de science sociale » Hatier, Paris, 1994, P.20.

<sup>3</sup> VEYRENC A., « Banque, bourse et assurance », DURASSIE. G & commerce, Paris, 1998, P.80.

<sup>4</sup> PATAT J.P., « Monnaie institution financière et politique monétaire », ECONOMICA, Paris, 1993, P.33.

## **1.2. Les différents types de banques :**

Concernant la classification des banques on peut distinguer plusieurs types :

### **1.2.1. Les banques de dépôts:**

Les banques de dépôts, «elles reçoivent du public des dépôts à vue ou à terme d'une durée inférieure à deux ans, elles accordent des crédits à court terme <sup>1</sup>». L'activité principale consiste à effectuer des opérations de crédits et à recevoir du public des dépôts de fonds à vue (les dépôts dans les propriétaires disposent à tout moment de la somme correspondante, ces dépôts ne sont pas rémunérés par les banques en Algérie), ou à terme (sont des fonds où le disposant s'engage à ne pas réclamer avant un certain délai moyennant le versement d'intérêt par la banque).

### **1.2.2. Les banques d'affaires:**

Sont celles dont l'activité principale est outre l'octroi de crédits. Lorsque les entreprises cherchent à se financer auprès des marchés, ces banques deviennent des interlocuteurs privilégiés. Elles peuvent aussi intervenir dans la gestion d'entreprises dans lesquelles elles ont une participation (majoritaire ou minoritaire) afin de dégager une plus-value. Leur fonction principale concerne le conseil financier, les montages, l'intermédiation et l'exécution des opérations de haut du bilan. Quand elles ont besoin de capitaux, elles se refinancent sur le marché interbancaire, ou elles empruntent aux autres banques<sup>2</sup>.

### **1.2.3. Les banques d'investissements:**

Les banques d'investissement sont, également, appelées banques à moyen et long terme. Elles reçoivent des dépôts à terme de plus de deux ans, elles accordent des crédits d'un terme au moins égal à deux ans<sup>3</sup> .

Leur activité consiste à accorder des crédits dont la durée est supérieure à deux ans, elles ne peuvent recevoir de dépôt qu'avec l'autorisation de la commission de contrôle des banques pour une même durée.

### **1.2.4. Les banques d'épargnes :**

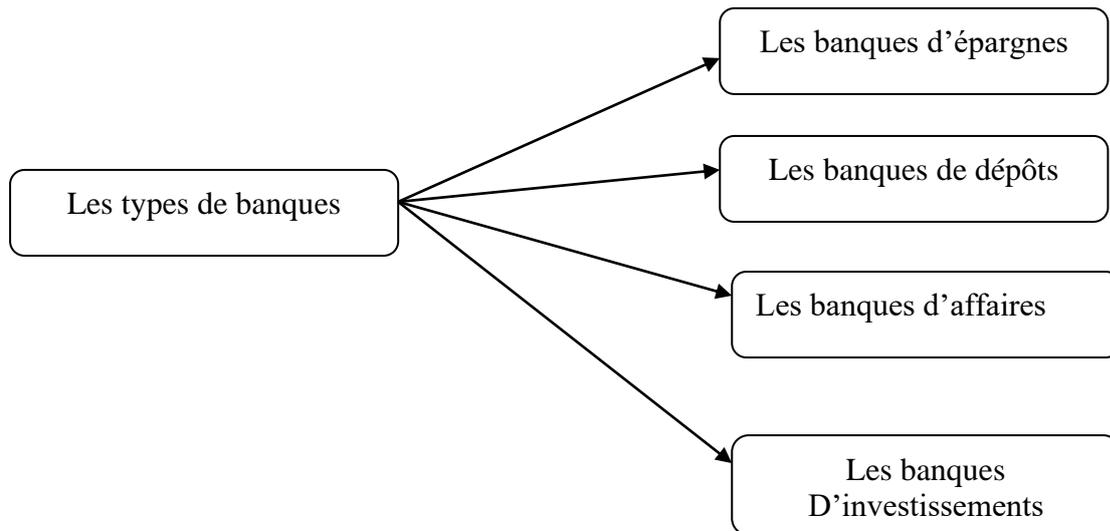
Sa fonction principale est la collecte des ressources en plus du financement de l'immobilier, elle transforme cette épargne en crédit qu'elle accorde aux agents qui ont besoin de financement.

---

<sup>1</sup> ANDREANIC, «les métiers de la banque et de la finance », Edition l'étudiant, Paris, 2007, P.158.

<sup>2</sup> (BIALESM, LEURIONR et RIVAUDJ, 4ème Edition BERTI, Alger, 2007, P158)

<sup>3</sup> Idem

**Schéma n°1 : Les types de banques****1.3. Les différentes formes d'activités des banques :**

Un établissement de crédit «est une personne morale qui effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque ainsi que des opérations connexes à leur activité, on peut ainsi distinguer quatre types d'activités qu'un établissement est susceptible d'accomplir<sup>1</sup>».

**1.3.1. Les opérations de banque:**

Il existe trois (3) catégories d'opérations de banque pour lesquelles les établissements de crédits jouissent d'un monopole:

**A. La réception des dépôts du public :**

On entend par dépôt l'ensemble de disponibilités confiées par la clientèle au banquier. Ces dépôts peuvent être effectués à vue, c'est-à-dire avec possibilité de retrait à tout moment ou à terme, le retrait n'étant alors en principe, possible qu'à une échéance déterminée d'avance.

Ou aussi les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer<sup>2</sup>

**B. La distribution de crédit:**

Le terme crédit doit être pris au sens large de crédit décaissé, engagement par signature, mais également crédit-bail et locations assorties d'option d'achat.

<sup>1</sup> COUSSERGUE S., « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » 7ème Edition, Gautier bordeaux, Paris 2013, P.8-9-10.

<sup>2</sup> (art 111 de la loi N90-10 DU 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.)

### C .Les services bancaires de paiement :

Il s'agit de la mise à disposition de la clientèle de moyens de paiement et de la gestion, à savoir, de tout instruments permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

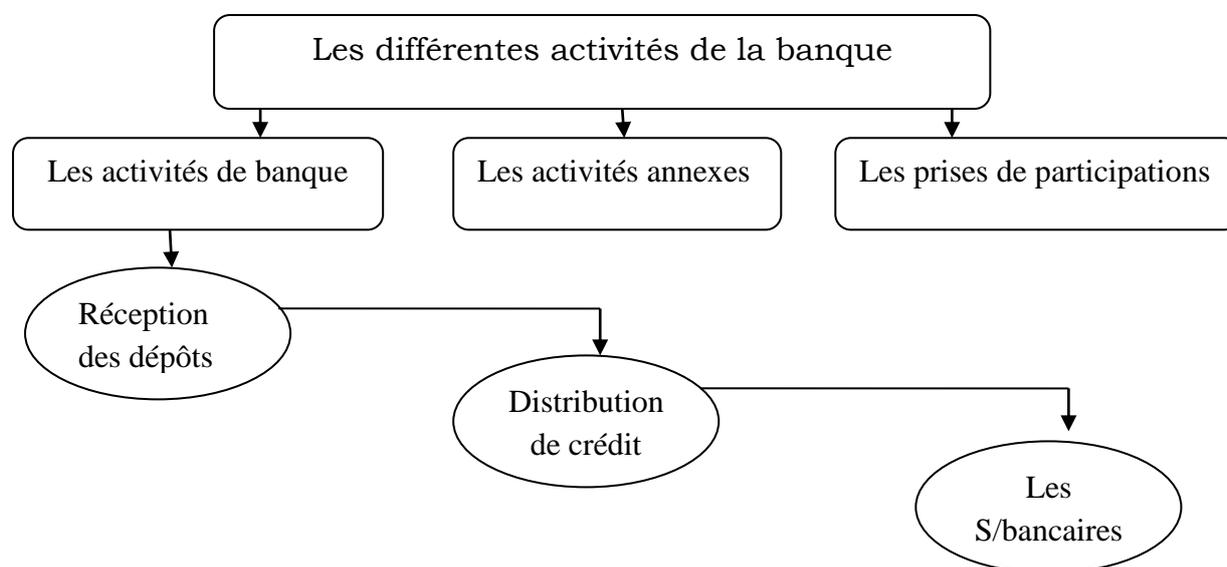
#### 1.3.2. Les activités annexes :

Ce sont les activités qui prolongent les opérations de banques. Elles comprennent les opérations de changes, les opérations sur or, métaux précieux et pièces, les opérations sur valeurs mobilières et produits financiers, le conseil en matière de gestion de patrimoine, le conseil en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et les opérations de locations simples. La plupart de ces opérations relèvent de la prestation de services.<sup>1</sup>

#### 1.3.3. Les prises de participation:

Les prises de participations correspondent à la détention durable pour des motifs stratégiques d'actions émises par d'autres sociétés, établissements de crédits ou entreprises ne relevant pas de ce statut. Les prises de participations sont soumises à une réglementation<sup>2</sup>

#### Schéma N°2 : Présentation des différentes activités de la banque.



**Source :** Nous avons schématisé les informations sus mentionnées par nos soins,  
(Schéma établi par nous)

<sup>1</sup> COUSSERGUES S., « Gestion de ma banque du diagnostic à la stratégie » 7ème édition, Gautier bordeaux, Paris 2013, P.9.

<sup>2</sup> Idem, P.10.

#### **1.4. Le rôle des banques :**

Les intermédiaires financiers et plus particulièrement les banques remplissent des rôles irremplaçables dans l'allocation des ressources, regroupés autour de trois (3) arguments à savoir :

##### **1.4.1. Le traitement de l'information:**

Un intermédiaire financier internalise les coûts de transaction liés à la collecte d'informations et supportés par les prêteurs et emprunteurs sur les marchés de capitaux ainsi, il se forge une véritable compétence dans le traitement de l'information. Sur les marchés, les coûts de transaction consistent pour le prêteur à rassembler des informations sur les rendements et risques des titres émis puis à surveiller le comportement de l'émetteur pour l'emprunteur, il s'agit de démarcher le prêteur et de lui fournir les informations qui lui sont nécessaires de façon rapide et fiable alors qu'il ne souhaite peut-être pas les révéler. Dans ces conditions, l'intervention d'une banque est utile à plusieurs égards.

✓ Les banques ne divulguent pas cette information, elles la conservent pour elles mêmes et l'utilisent pour affiner leur connaissance des clients et pour leur vendre les produits dont ils ont besoin. On observera que les clients sont avertis du non divulgation des informations les concernant et que cela les incite à révéler à leur banquier toutes les données utiles à la bonne marche de leur relation ;

✓ Lorsqu'une banque accorde un crédit à un client, cette opération peut être analysée comme une signalisation à destination des tiers : le banquier estime que l'emprunteur est un bon risque et la réputation de l'emprunteur est confortée.

##### **1.4.2. L'expertise de la banque en matière d'évaluation et de suivi des risques :**

Les banques ont développés une véritable expertise dans l'évaluation et le suivi du risque de crédit qu'elles mettent au service des agents à capacité de financement. Elles maîtrisent tous les outils d'analyse du risque de crédits, elles savent rédiger des contrats de crédits avec des clauses incitant les emprunteurs à honorer leurs engagements et assortis de prises de garantie, elles assurent le suivi quotidien des dossiers de crédit et prennent les mesures nécessaires en cas de défaillance de la contrepartie, ce que des prêteurs non qualifiés ne sont pas en mesure de faire. Enfin, la banque assume directement le risque de crédits qu'elle gère grâce à la division des risques

### 1.4.3. La banque et l'assurance de liquidité:

Les contrats de dépôts comme ceux de crédit fournissent aux clients une assurance de Liquidité.<sup>1</sup>

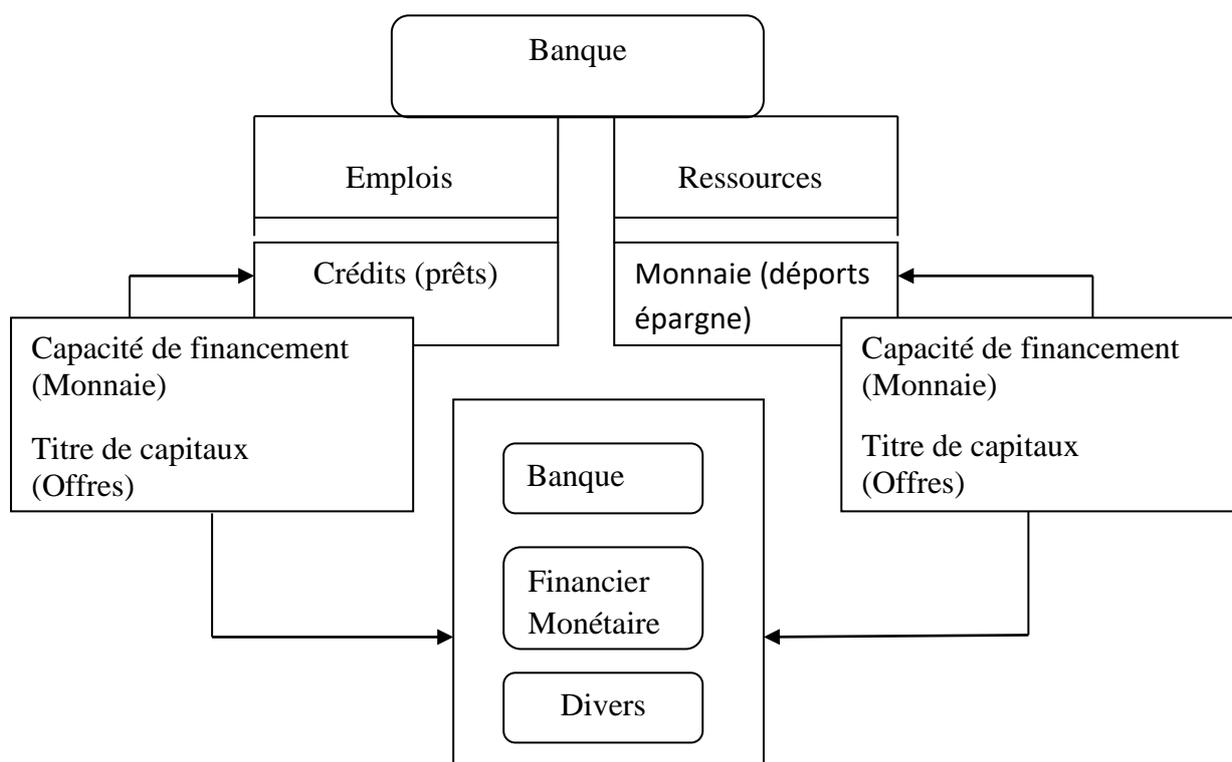
#### A. Les dépôts bancaires :

C'est un actif liquide, divisible en unités monétaires (faibles ou importantes), il est accepté par tous comme moyen de paiement, sont associé à ce dépôt des modes de transferts médiateur comme le chèque, le virement ou le paiement par carte bancaire.

#### B. Les crédits bancaires :

Les crédits bancaires sont des financements accordés aux différents agents économiques (personnes morales ou personnes physiques) par les établissements de crédit. Ils impliquent avant leur octroi, une analyse de risques, et aussi des prises de garanties. Ils peuvent être consentis pour des durées courtes ou peuvent tout au contraire, être remboursés à long terme.

### Schéma n°3 : Le rôle économique de la banque



Source : Etabli par nos soins

<sup>1</sup> COUSSERGUES S., « Gestion de La banque du diagnostic à la stratégie » 7ème édition, Gautier bordeaux Paris 2013, P.6-7.

**Section 2 : Quelques concepts de base sur les investissements:**

L'investissement est supposé être le principal dans le secteur économique, il est indispensable de connaître la définition de l'investissement, de limiter ses objectifs ainsi que les différentes formes qu'il peut prendre, et enfin les différentes caractéristiques tout en présentant la notion de l'investissement

**2.1. Définition de l'investissement :**

Il existe plusieurs définitions de l'investissement en tenant compte du contexte dans lequel on est placé : financier, comptable, économique et gestionnaire.

L'investissement consiste pour une entreprise « à engager durablement des capitaux sous des formes diverses (matériels ou immatériels) dans l'espoir d'en obtenir un retour satisfaisant étant donné les risques assumés<sup>1</sup> ».

Cette définition, souligne le caractère durable voire irréversible de la dépense, la diversité des investissements et leur caractère intrinsèquement risqué.

**2.1.1. Définition comptable de l'investissement :**

L'investissement « est l'ensemble des biens et services acquis par les agents économiques au cours d'une période donnée pour produire ultérieurement d'autres biens et service.<sup>2</sup>

**2.1.2. Définition économique de l'investissement :**

Tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui, dans l'espoir d'obtenir dans le futur, des résultats certains étalés dans le temps, mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale.<sup>3</sup>

**2.1.3. Définition gestionnaire de l'investissement :**

C'est un acte de gestion qui va au-delà des simples immobilisations figurant à l'actif du bilan (terrain, immeuble machines, brevets, fonds de commerce, titre de participation, etc.).

Puisqu'il concerne, également, la formation et le perfectionnement du personnel, étude et recherches, les frais de démarrage, la publicité.<sup>4</sup>

**2.1.4. Définition financière de l'investissement :**

L'investissement constitue toute dépense qui générera des revenus ou des économies sur une longue période et qui par conséquent « se remboursera » sur plusieurs années.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> RIVET A., « Gestion financière, analyse et politique financière de l'entreprise », Edition Ellipses, Paris, 2003, P.133

<sup>2</sup> AIS F. et BENOUCHE R., « Evaluation financière d'un projet d'investissement », Mémoire fin de cycle, cas SPA générale emballage, Université Abderrahmane mira de Bejaia, 2016, P.4

<sup>3</sup> (Abdallah BOUGHABA ; édition Berti, P8.).

<sup>4</sup> MANSOURI et HARMOUN, « choix des projets d'investissement » Mémoire fin de cycle, MBEF, 2008, P.7.

## **2.2. La classification des investissements :**

Plusieurs classifications ont été données à l'investissement à savoir :

### **2.2.1. Les investissements par objectif :**

Nous distinguons plusieurs types, ceux qui sont les plus rencontrés par l'entreprise durant son activité sont les suivants.<sup>2</sup>

#### **A. Les investissements de remplacement:**

Appelé aussi investissements de renouvellement, destinés à maintenir inchangé le potentiel que les encours sur le plan de la capacité et donc des coûts de production.

#### **B. Les investissements de capacités :**

Les investissements de capacités ou d'expansions liés à la croissance de l'entreprise. Ils sont destinés à développer la production et la commercialisation des produits existants ou encore à permettre une diversification de l'activité de l'entreprise.

#### **C. Les investissements de productivité :**

Les investissements de productivité désignent les investissements réalisés pour réduire les coûts de production et d'améliorer les rendements. Ces projets peuvent prendre des formes très diverses:

- ✓ Nouveaux équipements ;
- ✓ Nouveaux procédés de fabrication ;
- ✓ Nouvelles organisations de production.

#### **D. Les investissements stratégiques :**

Les investissements stratégiques sont des dépenses dans le cadre de recherche et de développement, de formation du personnel. Ces dépenses ont pour objectifs d'assurer le présent et le devenir de l'entreprise, il peut avoir deux caractères.<sup>3</sup>

- ✓ Offensif permet à l'entreprise d'agrandir sa part du marché ou d'acquérir de nouveaux clients ;
- ✓ Défensif qui permet ou tente de maintenir la position actuelle de l'entreprise sur le marché (de point de vue concurrentielle).

---

<sup>1</sup> (J, MARGUERIM ; G, AUSSET, édition Sedifor, P34).

<sup>2</sup> Armand D. et ALL, « Manuel de gestion », volume 2, 2<sup>ème</sup> Edition, ELLIPSES, 2004, P.144

<sup>3</sup> Conso P. et HENICI F., « Gestion Financière de l'entreprise », 10<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 2002, P.44.

**2.2.2. Les investissements par Nature Comptable:**

Il existe selon ce critère, trois (3) types d'investissements.

**A. Les investissements corporels :**

Ce sont des investissements matériels susceptibles de maintenir ou d'accroître le potentiel de production et peuvent être immobiliers (terrains, construction, etc.) ou mobiliers (machines, équipements, matériels de transport, ...etc.).<sup>1</sup>

**B. Les investissements incorporels :**

Ce sont des investissements immatériels qui correspondent à l'acquisition de moyens non physiques de développement tels que le fonds de commerce, marques, brevets, logiciels, les dépenses pour formation du personnel, pour la publicité, les études ou la recherche. Leur part dans les dépenses (charges) d'investissement est de plus en plus importante.<sup>2</sup>

**C. Les investissements financiers :**

Ils se caractérisent par l'acquisition de droites de créances (dépôts, pertes) ou des droites financières (titres), afin de prendre le contrôle sur une autre société

**D. Les investissements en besoin en fond de roulement :**

(Stocks, clients, fournisseurs...etc.).<sup>3</sup>

**2.2.3 Les investissements par la durée :**

Selon la durée, on distingue trois (3) types d'investissement

**A. Les investissements à court terme :**

Ce sont les investissements dont la durée de vie est inférieure à une année (moins d'un an), ce type d'investissement dépend bien évidemment de l'investissement lui-même : souhaite-t'il pouvoir récupérer son investissement dans un délai court, ou bien est-il prêt à patienter quelques années avant de pouvoir le récupérer.

**B. Les investissements à moyen terme:**

Ce sont les investissements dont la durée de vie varie entre 2 et 7 ans, ils concernent les équipements légers, exemple : (moyen de transport).

---

<sup>1</sup> (P, CONSO ; F, Hemicif ; 10<sup>ème</sup> édition Dunod, P376).

<sup>2</sup> (J, L, AMELON ; Op-Cit, P206).

<sup>3</sup> (J, Teulie ; P, Topsacalian ; 2<sup>ème</sup> édition Vuibert, P301).

**C. Les investissements à long terme:**

Ce sont les projets dont la durée est longue, de sept ans (7ans) à plus. La détermination de la durée de vie de ce type d'investissement est très difficile, car plus on s'éloigne dans le temps plus la prévision devient incertaine.

**2.2.4. Les investissements par la finalité:****A. Les investissements productifs :**

Ce sont les investissements dont la production est destinée à être vendue (commercialisée) sur le marché.

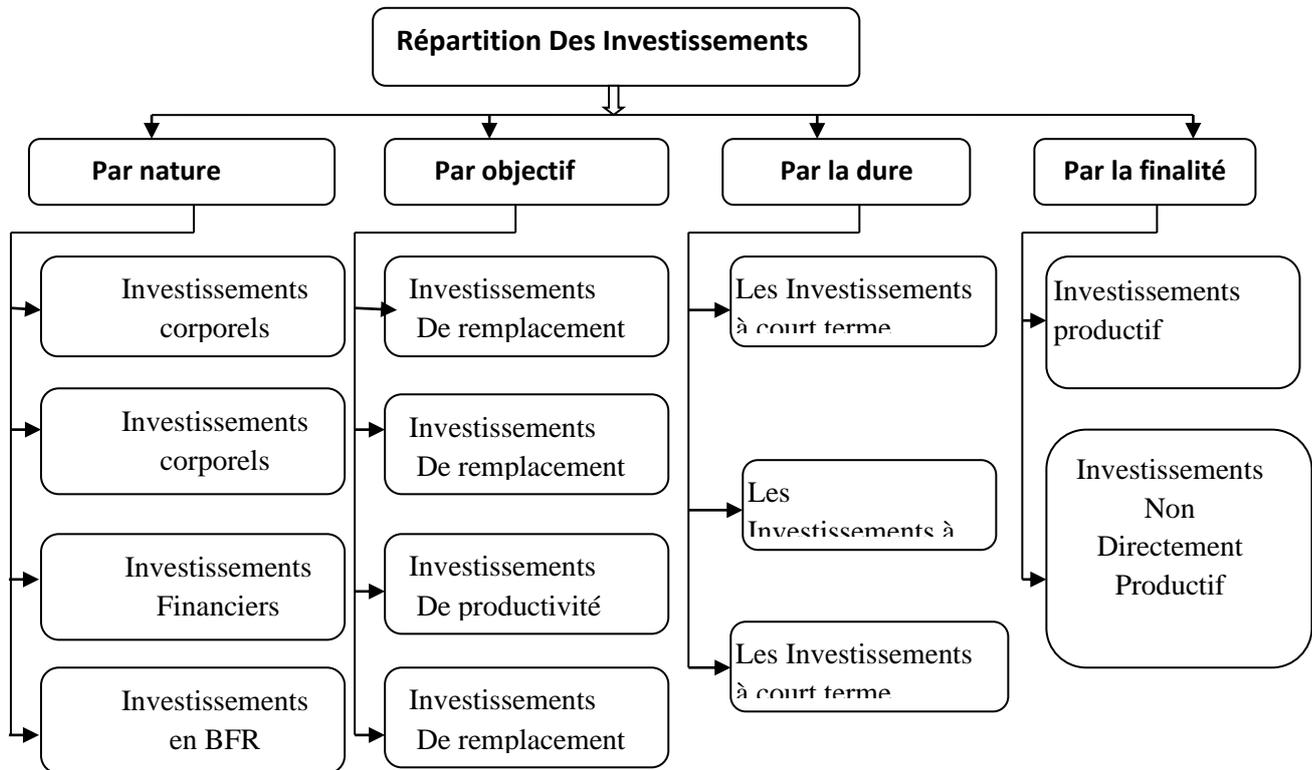
Parmi ces investissements, on distingue :

- ✓ Substitution aux importations.
- ✓ Modernisation de l'outil de production.
- ✓ Mise en valeur des ressources naturelles.
- ✓ Exportation

**B. Les investissements non directement productifs :**

Ce type d'investissement présente une difficulté de quantification des avantages financiers qu'il peut faire ; on distingue :

- ✓ Les investissements sociaux : santé, enseignement, éducation....
- ✓ Les investissements d'infrastructures : routes, ponts, barrages....
- ✓ Les investissements d'appui à la production : formation, assistance, encadrement technique....

**Schéma n°4 Les types des investissements****2.3. Les caractéristiques d'un investissement :**

Tout projet d'investissement quel que soit son objectif ou sa nature a des caractéristiques financières particulières sur lesquelles nous avons besoin pour prendre la décision d'investir. Avant de procéder à l'étude de la rentabilité économique et financière du projet, il est nécessaire d'identifier ses principaux paramètres :

**2.3.1. Le capital investi:**

En analyse financière, le terme de capital investi est utilisé pour désigner l'ensemble des Actifs mis en œuvre par une entreprise. Cet ensemble est composé des immobilisations et du BFR d'exploitation.

**2.3.2. Les recettes nettes (Cashes- flows nets)**

Ce sont les excédents des recettes sur les dépenses qui peuvent être rattaché à un investissement. Nous entendons ici, par Cashes- flows, le solde des encaissements et des décaissements qui interviennent pendant l'exploitation de l'investissement en ignorant les remboursements en capitale, les frais financiers et les dividendes ainsi que la déductibilité

fiscale éventuelle de ces deux derniers éléments. Les Cashs- flows sont calculés à partir des bénéfices nets d'impôts et se calculent de la manière suivante.<sup>1</sup>

$$\text{Cashs-flows} = \text{Résultat Net} + \text{Dotations aux amortissements.}$$

### 2.3.3. La Valeur Résiduelle (VR) :

A l'issue de l'utilisation de certains nombres d'immobilisations, ces derniers conservent une valeur vénale il s'agit des terrains, du matériel véhicules et qui peuvent être revendu, il convient de tenir compte de cette valeur résiduelle corrigée de l'incidence fiscale de la cession (impôt sur les plus values) à imputer comme flux positif à la dernière de la durée de vie de l'investissement.<sup>2</sup>

$$\text{VR} = \text{Coût de l'investissement (Capital investi)} - \Sigma \text{ amortissements pratiqués}$$

### 2.3.4. La Durée de vie de Projets (DRV) :

La durée de vie d'un investissement est la période de la réalisation de l'investissement dans la quelle des bénéfices seront obtenus, si cette période est difficile à prévoir, on doit se référer à la durée d'amortissement de l'investissement<sup>3</sup>.

## 2.4. Les Objectifs d'un projet d'investissement:

Les objectifs d'un projet d'investissement peuvent être classés en deux catégories :

### 2.4.1. Les objectifs d'ordre stratégique:

Les objectifs d'ordre stratégique est un ensemble d'objectifs qui relève de la structure stratégique. On peut distinguer (les objectifs d'expansion, de modernisation, d'indépendance etc.). La coordination et le classement par priorité de ces objectifs permettront la détermination de la stratégie afférente à l'investissement

### 2.4.2. Les objectifs d'ordre opérationnel :

Les objectifs d'ordre opérationnel se situent au niveau technique, on peu citer trois (3) objectifs essentiels, à savoir:

<sup>1</sup> BARRAU J. et Délaya, « Gestion financière », DUNOD, Paris, 1991, P.316.

<sup>2</sup> P, CONSO ; Op-Cit, P381

<sup>3</sup> SOLANIK. B., « Gestion financière » ,6ème Edition, DUNOD, Paris, 2001, P.98.

**A. Objectif de coût :**

La réduction de coûts est l'objectif principal d'un bon nombre de projets d'investissements, car les prix sont influencés en grande partie par les coûts. L'objectif de cette politique consiste à réduire au maximum les coûts de revient d'un produit.

**B. Objectif de temps :**

Tout projet d'investissement peut avoir comme principal objectif la maîtrise du facteur temps, satisfaire une demande apparue dernièrement sur le marché dans les meilleurs, afin d'acquérir un avantage concurrentiel.

**C. Objectif de qualité :**

La réalisation de cet objectif oblige l'entreprise à consacrer du temps en conséquence plus de coûts, ce qui contredit deux objectifs cités précédemment (coût, temps). Elle sera forcée de les exclure, car leur coexistence est difficile voir carrément impossible.

**Conclusion:**

Nous avons vu tout au long de ce chapitre, les notions de base sur les banques et les investissements, on a constaté que la banque joue un rôle majeur dans la vie des entreprises. En outre, l'investissement est au cœur de la stratégie de croissance des entreprises, afin de pouvoir accroître leurs capacités de production. Il est la raison d'être et même une nécessité vitale.

# *Chapitre II : Le Financement*

## *Des Investissements*

## Introduction

L'investissement est certainement la phase la plus importante dans le cycle de vie d'une entreprise, car c'est une décision de nature stratégique qui engage l'avenir de cette dernière.

Une mauvaise orientation peut condamner la survie de la société. En effet, l'investissement est un choix irréversible qui nécessite des fonds substantiels. C'est pourquoi, des outils d'aide à la décision basés sur l'application de techniques quantitatives sont proposés afin de permettre une meilleure évaluation de la décision d'investissement. Les critères de choix d'investissement sont nombreux, et cela d'autant plus que l'environnement dans lequel se situe le décideur est soit certain, soit aléatoire, soit indéterminé (risqué). Après avoir rappelé la dimension de l'investissement, nous allons présenter les différentes méthodes de choix à la disposition d'un investisseur.

- La première section porte sur le crédit bancaire ;
- La deuxième section sera consacrée au risque du crédit d'investissement.

### Section 1 : Généralités sur les crédits :

Le crédit peut avoir objet de financement des investissements des entreprises et des particuliers, il permet de faire face à tous les décalages, entre les recettes et les dépenses quelque soit l'origine des une et des autres. L'octroi d'un crédit suppose de la part du débiteur l'engagement de le rembourser à l'échéance, qu'il ne sera accordé que si le créancier aura confiance en sa solvabilité.

Pour faire face à de telles situations, celle-ci sollicite la banque qui lui propose des différents types de crédits.

Mais la question qui mérite d'être posée est : **comment doit-on définir toutes ces formes de crédits pour pouvoir les adapter aux différentes formes de besoins ?**

Nous essayerons de répondre à la question dans cette section, ainsi nous identifierons les caractéristiques et le rôle des crédits.

#### 1.1. Définition du crédit :

Plusieurs définitions ont été attribuées au crédit, nous pouvons retenir se qui suit :

« Tout acte à titre onéreux par lequel, une personne met ou promet de mettre des fonds à signature tel qu'un aval un cautionnement ou de garantie ». Le crédit c'est : « faire le crédit. » est faire la confiance, mais c'est aussi donner librement la disposition effective et immédiate

d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalons vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et des danger connu, danger de prêt partielle ou total que comporte la nature même de ce service».<sup>1</sup>

### **1.1.1. Définition juridique :**

Le crédit, au sens de l'article 32 de la loi bancaire algérienne du 19 Août 1986 est : « tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique, ou de contracter pour celle-ci un engagement par signature ».<sup>2</sup>

### **1.1.2. Définition économique :**

Un agent de banque appelle une opération de crédit « toute opération par laquelle faisant confiance à son client, lui accorde le concours de ces capitaux ou de sa garanties ».  
« Faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement à la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restituer dans un certain délai, le plus avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même du service ». *FERONNIERE J*,<sup>3</sup>

Un remarquable expert en la matière (EMMANUEL DE SEGE) définit le crédit comme étant « une force incorporelle, c'est le levier essentiel des affaires, sans lui les entreprises se traineraient misérablement, incapable de se développer, avec lui les possibilités de la production et des échanges sont infinis, c'est le principal facteur du progrès de l'humanité ».

## **1.2. Les différentes formes de crédit**

Pour satisfaire les différents besoins des clients (entreprises et particuliers), la banque doit répondre présente en attribuant des crédits, ces derniers peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise ou à la réalisation de ses programmes d'investissement, soit affectés aux particuliers.

---

<sup>1</sup> PETITE D., « Le risque de crédit bancaire », Edition scientifique RIBER, Paris, 1996, P.50.

<sup>2</sup> *Code des banques algériennes 198*).

<sup>3</sup> *Opération de banque » P20.*

### 1.2.1. Les crédits d'exploitation

Ce type de crédits est destinés à rééquilibrer l'équation de trésorerie, c'est –à-dire qu'un déficit de trésorerie s'il existe peut être comblé par des crédits, deux grandes catégories de concours sont destinés à financer les besoins de financement à court terme, les crédits de trésorerie et les crédits de mobilisation des ventes.

D'après « FAROUK BOUYACOUB » les crédits d'exploitation (ou crédit à court terme) financent l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou le réalisable (exemple : stockage).

#### A. Crédit par caisse :

Ces crédits permettent de remédier aux décalages entre les décaissements et encaissements de fonds, ils se divisent en crédits par caisse généraux et crédits par caisse spécifiques :

##### a. Les crédits par caisse généraux :

Ce dernier est un crédit particulier à court terme, prévu pour financer les besoins en fonds de roulement, sous réserve à un bref délai de remboursement, on y trouve plusieurs types qui sont :

##### a.1. La facilité de caisse :

Elle finance des décalages de trésorerie de court terme entre les dépenses et les recettes liées au cycle d'exploitation, l'avance en compte consentie par le banquier est remboursée par le simple feu de rentrées prévues. <sup>1</sup>

##### a.2. Les découverts :

Le découvert permet de faire front temporairement à un besoin de fond de roulement dépassant ses possibilités. <sup>2</sup>

##### a.3. Les crédits de campagne :

Le crédit de campagne est fait pour financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière.

##### a.4. Les crédits relais :

« Le crédit relais, est une forme de découvert permettant d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis ».

---

<sup>1</sup> (MEYSSONIER F, « Banque, mode d'emploi », P105.).

<sup>2</sup> (BOUYAKOUB Farouk, « L'entreprise et le financement bancaire » P235).

**b. Les crédits par caisse spécifiques :**

Ces crédits participent généralement au financement de l'actif circulant, comme les stocks et le poste client. Nous pouvons ajouter que ces crédits comportent des garanties qui sont directement liées à l'opération du crédit, ils peuvent envelopper les formes suivantes :

**b.1. Les crédits assortis de garanties réelles :**

- ✓ **L'avance sur stock :** Pour le financement d'un stock lié au fonctionnement courant de l'activité de l'entreprise avant son achèvement.
- ✓ **L'avance sur marchandises :** Sollicitée par des clients qui disposent d'un stock important mais qui ont un manque de trésorerie.
- ✓ **L'avance sur marchés publics :** Pour anticiper les règlements attendus d'un organisme public.
- ✓ **L'avance sur facture :** A base de bons de commandes, de bons de livraisons, de factures.
- ✓ **Les avances sur titres :** L'avance sur titre est un crédit accordé à un client contre remise de valeurs mobilières en garanties.

**b.2. Les crédits de mobilisations de créances commerciales :** Tel que :

- ✓ **L'escompte des effets de commerce :** Il s'agit pour la banque de « l'acheter » avant son échéance moyennant une rémunération.  
L'escompte est une forme de crédit professionnel a court terme qui permet à l'entreprise d'obtenir le paiement immédiat d'un effet de commerce, sans attendre sa date d'échéance.
- ✓ **Le factoring:** Selon l'article 543 du code de commerce algérien : « le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client appelé adhérent, en payant a ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en, prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement ».

**B. Les crédits par signature :**

La banque évite les décaissements de fonds, et prête par signature en guise de garanties de la solvabilité de son client.

**a. L'acceptation :**

Se traduit par la signature du banquier sur l'effet de commerce garantissant son paiement à échéance.

**b. L'aval :** Un engagement de la banque qui se porte garante de payer tout ou une partie du montant d'un effet de commerce.

**c. Les cautions (cautionnement) :** Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation si le débiteur ne le satisfait pas lui-même.

Selon les dispositions des articles 644 à 673 du code civil, le cautionnement est un contrat par lequel se traduit l'opposition au recto de l'effet de commerce, de la mention « bon pour acceptation » par le banquier.

### **1.2.2. Les crédits de trésorerie :**

C'est un crédit particulier à court terme, il permet à une entreprise de disposer provisoirement de la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement sous réserve d'un remboursement à un bref délai, on en distingue plusieurs types qui sont :

#### **A. la facilité de caisse :**

Elle finance des décalages de trésorerie de court terme durée entre les dépenses et les recettes liées au cycle d'exploitation, l'avance en compte consentie par le banquier est remboursée par le simple feu des rentrées prévues<sup>1</sup>.

#### **B. Le découvert bancaire :**

A la différence de la facilité de caisse, le découvert est une avance de trésorerie permanent. Le banquier accorde ce type de concours lorsque sa durée est estimée de façon augmentée et limitée dans le temps, la durée est limitée à un (1an) au maximum éventuellement renouvelable<sup>2</sup>.

#### **C. Le crédit de compagnie :**

Le crédit de compagnie est accordé dans le cas où les cycles de fabrications et/ou de ventes de l'entreprise sont saisonniers, les recettes sont concentrées sur une très courte période de l'année, alors que pour les dépenses, elles s'attendent tout au long de l'exercice.

### **1.2.3. Les crédits de mobilisations et de ventes :**

Le crédit de mobilisation des ventes est une expression qui désigne pour une entreprise le fait de céder les créances qu'elle détient à une institution financière afin d'obtenir de celle-ci un financement, le crédit de mobilisation, comporte plusieurs types qui sont les suivants :

---

<sup>1</sup> MEYSSONNIER F., « Banque, mode d'emploi », Edition EYROLLES, Paris, 1992, P.105.

<sup>2</sup> Idem, P.109

**A. L'escompte :**

Son principe est qu'une vente, compte tenu des détails de paiement accordés par une entreprise à son client, se matérialise par le tirage d'une lettre de change (de 30 à 90 jours) si cette entreprise a des besoins de trésorerie avant l'échéance de la traite, propriété et au recours cambiaire<sup>1</sup>.

**B. L'affacturage :**

Le principe de ce produit encore peu connu repose sur le transfert des créances commerciales d'une entreprise sur une société d'affacturage chargée de recouvrement<sup>2</sup>.

**C. La cession de créance « la loi Daily » :**

L'objectif de la loi Daily est de faciliter l'accès aux crédits pour les entreprises en constituant un régime simplifié de cession de créances en pleine propriété à titre de garantie et ne permettant la cession des créances d'ès leur naissance (la facturation<sup>3</sup>).

**1.2.4. Le crédit d'investissement :**

Ce sont des crédits destinés au financement des immobilisations, permettant à l'organisme de produire plus ou dans de meilleures conditions. Ils sont octroyés aux entreprises à moyen et à long terme. Ils servent au financement des biens d'investissements tels que les marchandises, les immeubles d'exploitation, ... etc.

Nous pouvons trouver les formes suivantes : les crédits classiques, les crédits spéciaux et le crédit-bail en ce qui concerne le crédit d'investissement.

**A. Les crédits d'investissements classiques :**

Ces crédits sont destinés à financer l'actif immobilisé du bilan. Ils peuvent être accordés à long et à moyen terme, nous devons préciser que la durée d'un prêt est importante car ses conditions se différencient en fonction de sa durée.

**a. Les crédits à moyen terme :**

Le crédit à long et à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux (2) à sept (7) ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipements amortissables entre huit (8) et dix (10) ans. Il permet de financer le matériel, outillages et certaines constructions de faible coût dont les sociétés industrielles ont besoin.

---

<sup>1</sup> MEYSSONNIER F., « Banque ; mode d'emploi », édition EYROLLES, Paris, 1992, P.109.

<sup>2</sup> Idem, P.114.

<sup>3</sup> Idem, P.114

Conformément à l'article 71 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit. Les crédits à moyen terme sont réescomptables auprès de la Banque d'Algérie. Il existe trois (3) types de crédits à moyen terme : réescomptable, mobilisables et non-mobilisables :

**a.1. Le crédit à moyen terme réescomptable :**

C'est généralement la forme la plus utilisée par les établissements de crédits en Algérie en raison de la flexibilité qu'elle offre à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie engagée lors de l'élaboration du crédit.

Selon l'article 71 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit « la banque centrale peut réescompter aux banques et établissement financier pour des périodes de 6 mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en présentation de crédit à moyen terme » Ces réescomptes sont renouvelables, mais pour une période ne pouvant pas dépasser 3 années, les effets doivent comporter en dehors de la signature du cédant, 2 signatures de personnes physiques ou morales notoirement solvables, dont l'une peut être remplacée par la garantie de l'état. Les crédits à moyen terme doivent avoir l'un des objets suivants :

- ✓ Développement des moyens de production ;
- ✓ Financement d'exportation ;
- ✓ Construction d'immeuble d'habitation.

La souscription des billets à ordre par l'emprunteur va servir à récupérer les fonds engagés par la banque en procédant au réescompte auprès de la banque d'Algérie, c'est pourquoi ce concours bancaire demeure le plus utilisé par les banques algériennes, il procure un soulagement à leurs trésoreries.

**a.2. Le crédit à moyen terme mobilisable :**

Selon FAROUK BOUYAKOUB : « ce type de crédit devrait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable ».

Dans le lexique finance : le crédit mobilisable est défini comme étant une expression qui ne s'applique que dans le monde bancaire. Lorsqu'une banque veut se refinancer, elle présente à la banque du premier rang (banque centrale) des titres de garanties notamment ses avoirs créances qu'elle détient en échange, la banque centrale lui accorde un crédit d'un montant correspondant.

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la banque centrale, mais le mobiliser sur le marché financier.

**a.3. Le crédit à moyen terme non mobilisable :**

Ou crédit à moyen terme direct, il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Il ne peut pas être refinancé.

**b. Le crédit flexeo:**

C'est un crédit destiné aux PME utilisable pendant 24 mois au maximum et remboursable en 36 mois.

Il permet de financer tous les types d'investissement de renouvellement ou de développement liés à l'activité professionnelle : matériel, travaux, ...etc. A l'exclusion des biens immobiliers, du fonds de roulement, des véhicules et des éléments immatériels.

Il est garanti par le nantissement du matériel financé.

**Ses avantages :**

- ✓ L'accès à ce crédit est facile avec la production de factures d'investissements acquittées.
- ✓ Le règlement des factures d'investissements sans se préoccuper à chaque fois d'une demande de financement.
- ✓ Les frais du dossier ne sont perçus qu'une seule fois à l'ouverture du crédit.
- ✓ Des remboursements anticipés (totaux ou partiels) sans pénalités possibles.

**c. Le crédit à long terme :**

« Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit (8) à vingt (20) ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions ».

Il s'agit d'un crédit destiné à financer les investissements volumineux tels que l'acquisition de matériels lourds, de chaînes de production, de terrains, ...etc. Sa durée s'inscrit entre huit (8) et vingt (20) ans avec un différé de remboursement allant de deux (2) jusqu'à cinq (5) ans.

Lors de l'octroi d'un crédit à long terme, la banque court un grand risque, car elle dispose de ressources qui sont à court terme, voir même à vue, alors que les crédits à long terme mobilisent les fonds pour des périodes supérieures à sept (7) ans. Le problème ne réside pas seulement dans l'importance du montant mais surtout dans son indisponibilité future. En effet, pour diverses raisons, les déposants peuvent venir à tout moment réclamer leurs dépôts, alors que la banque ne sera pas en mesure de les satisfaire, elle se retrouvera alors dans un déséquilibre financier qui pourra la conduire à la faillite.

**B. Le crédit-bail :**

Le crédit-bail ou le leasing est une opération commerciale et financière réalisée par une banque, un établissement financier ou une société de crédit-bail, avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers sur la base d'un contrat de location pouvant comporter une option d'achat au profit du locataire, comme il porte exclusivement sur les biens mobiles ou immobiliers à usage professionnel.

L'entreprise locataire sera utilisatrice d'un bien sans en être propriétaire, la propriété reste à la société leasing ou la banque.

**a. Son principe :**

L'entreprise choisit son équipement le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail ou par la banque, sur la base d'une durée de contrat qui correspond à la durée de vie économique du bien loué et à la fin du contrat l'entreprise peut :

- ✓ Acquérir le bien en payant sa valeur résiduelle ;
- ✓ Renouveler le contrat de location ;
- ✓ Restituer le bien.

**Remarque :** la valeur résiduelle du bien doit être égale à 1% du prix du bien ou moins.

**b. Le mécanisme du crédit-bail :**

Le leasing est une opération tripartite qui met en relation trois intervenants à savoir le fournisseur, le bailleur et le client.

✓ Une entreprise qui a besoin d'un bien d'équipement pour son exploitation sans disposer des fonds nécessaires pour l'acquérir, va s'adresser à une banque pour conclure un contrat de crédit-bail ;

✓ La banque, sur les conseils de l'entreprise va acquérir le bien en question, seul le crédit bailleur est propriétaire du bien ;

✓ Le contrat de vente intervenu entre le crédit bailleur et le fournisseur est suivi d'un contrat de location entre le crédit bailleur et le crédit preneur. La période de location est irrévocable, sans possibilité de l'abrégé ou de l'allonger.

✓ Enfin, concrètement l'entreprise utilisatrice pourra soit acheter le bien à l'issue de la période de location à une valeur résiduelle (valeur d'achat moins les amortissements pratiqués) soit restituer le bien ou en demander le renouvellement.

**c. Les types de crédit-bail :**

**c.1. Le crédit-bail mobilier :**

Il porte sur les biens d'équipements ou de matériel d'outillage à usage professionnel.

La gestion du risque d'obsolescence oblige le banquier à financer des matériels neufs et parfaitement identifiables.

**c.2. Le crédit-bail immobilier :**

Porte sur des biens immeubles à usage professionnel : bureau, magasin, ...etc. Sa durée est plus longue que le crédit-bail mobilier et son coût est ainsi élevé.

**C. Les crédits spéciaux :**

Ces crédits sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer par des concours publics des activités soutenues.

**a. Le crédit à l'emploi de jeune :**

Afin de quadriller le fléau du chômage qui atteint une partie considérable de la population Algérienne, les pouvoirs publics en coopération avec le secteur bancaire ont érigé un système de financement dénommé « crédit à l'emploi des jeunes » qui sont des crédits d'investissement à moyen terme et qui entrent dans le cadre du dispositif du soutien à l'emploi des jeunes adopté et réglementé par :

- ✓ Le décret présidentiel N 96-234 du 02 juillet 1996.
- ✓ Les décrets exécutifs N 96-295, 96-296 et 96-297 du 08 septembre 1996.
- ✓ Le décret exécutif N 98-200 du 09 juin 1998 modifié et complété par le décret exécutif N 03-289 du 06 septembre 2003.

**a.1. Mode de financement :**

Les crédits à l'emploi de jeune ont éclos pour contrecarrer le chômage et faciliter la réinsertion des jeunes chômeurs dans la vie économique et sociale, en les habilitant à investir dans le domaine de la micro entreprise, ce mécanisme est basé sur une participation triangulaire : (ANSEJ-Banque-Promoteur) et un financement mixte (établissement bancaire et promoteur). Deux méthodes sont prévues dans le cadre de l'ANSEJ.

**➤ Le financement triangulaire :**

C'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire. Ce type de financement est structuré

**Tableau n°01 : Le financement triangulaire dans le cadre de l'ANSEJ.**

Apport personnel	Prêt sans intérêt ANSEJ	Crédit bancaire
<b>Niveau 1 : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA</b>		
<b>1%</b>	<b>29%</b>	<b>70%</b>
<b>Niveau 2 : le montant d'investissement de 5.000.000 à 10.000.000</b>		
<b>2%</b>	<b>28%</b>	<b>70 %</b> <b>Durée de crédit : 8ans dont</b> <b>+3ans de différé</b>

**Source :** BOUYACOUB Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, P261.

- **Le financement mixte :** Il est constitué de :
  - ✓ Apport personnel du jeune promoteur ;
  - ✓ Prêt non rémunéré de l'ANSEJ.

**Tableau n°02 : le financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ.**

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel
<b>Niveau 1 : financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ</b>		
<b>Jusqu'à 5.000.000</b>	<b>29%</b>	<b>71%</b>
<b>Niveau 2 : financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ</b>		
<b>DE 5.000.001 DA à 10.000.000</b>	<b>28%</b>	<b>72%</b>

**Source :** BOUYACOUB Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, P261.

Le soutien à l'emploi des jeunes tend à :

- ✓ Favoriser la création d'activités de production de biens et de services par des jeunes promoteurs ;
- ✓ Contrecarrer le chômage.

### **1.2.5. Les crédits finançant le commerce extérieur :**

Tous les pays du monde, selon le degré d'ouverture de leur économie et selon leur niveau d'activité entretiennent des relations commerciales avec l'extérieur. L'évolution persiste et continue de ces relations qui se concrétisent par des échanges de différentes natures, amenant les banques à s'appliquer davantage afin de participer au développement et d'en tirer profit. Elles mettent en place des dispositifs et diverses techniques qui sont destinées à financer, soit les importations ou les exportations.

**A. Le financement des importations :**

Les établissements de crédit interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importations par des techniques de financement des importations qui sont :

**a. L'encaissement documentaire :**

Est un ordre que reçoit la banque du vendeur d'encaisser une certaine somme auprès de l'acheteur contre la remise des documents d'expédition, le traitement peut s'effectuer par paiement au comptant ou par acceptation d'une traite.

**b. Le crédit documentaire :**

Est un engagement qu'accorde l'importateur à la banque de garantir le paiement des marchandises à l'exportateur (ou l'acceptation d'une traite contre remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises au contrat.

**B. Le financement des exportations :**

On peut trouver plusieurs formes de crédit en ce qui concerne le financement des exportations, à savoir :

**a. Le crédit fournisseur :**

Est un crédit bancaire directement accordé au fournisseur (exportation), qui a lui-même consentie un délai de paiement à son partenaire étranger (importation). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.

**b. Le crédit acheteur :**

Est un financement directement consentie à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur.

**1.2.6. Les crédits aux particuliers :**

Afin de remédier aux difficultés financières que rencontrent les particuliers les empêchant de réaliser leurs projets envisagés, la banque leurs offre des crédits avec intérêts.

**A. Les crédits à la consommation :**

Ce type de crédit est destiné aux particuliers en vue de leur permettre d'acquérir des biens de consommation durables (automobile, équipement de maison, ... etc.), avec une activité et un revenu régulier.

**B. Les crédits immobiliers :**

Le crédit immobilier est un prêt à long terme octroyé aux particuliers, leurs permettant de couvrir toutes les opérations immobilières : acquisitions ou travaux, résidence principale ou secondaire.

**1.3. Les caractéristiques du crédit :**

Le crédit est caractérisé par « la confiance, le risque et le temps.

**1.3.1. La confiance :**

Le terme crédit vient du latin *credere* c'est-à-dire faire confiance. Cette notion est nécessaire pour qu'une opération de crédit soit possible. Du côté de la banque cette confiance à l'égard de son client se manifeste par les avances de fonds, l'exécution des ordres donnés et l'indication des renseignements favorables. Le client de son côté, doit être convaincu que ne lui retirera pas son appui au moment où il en a besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise<sup>1</sup>.

**1.3.2. Le risque :**

Le risque quant à lui est aussi un élément déterminant toute opération de crédit, il est de deux degrés d'un côté, il y a le risque d'immobilisation qui consiste dans le retard pour le client à rembourser son crédit de l'autre côté, il y a le risque d'insolvabilité qui consiste en la perte définitive d'une créance,<sup>2</sup> en gestion de la défaillance est lié l'incapacité du client de respecter les termes du contrat de prêt. « C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court terme ou aux crédits alloués aux activités rentables en elle-même ».

**1.3.3. Le temps :**

Il est un autre élément que celui d'ordre psychologique (confiance, qui doit être pris en avances lui consenties ou des obligations qu'il doit prêter dans le cadre d'un crédit désigné par le banquier, ce second facteur influence directement celui qui prête, il craindra que l'opération ne se liquide pas normalement, et plus il se méfiera<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Unis des banques suisses, « compréhension, confiance, collaboration », ZURICH, 1996, P.6.

<sup>2</sup> RUDARAGIA, « Essai d'analyse de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement », cas de BNDE, UB, BUJUMBURA, 1996, P.7.

<sup>3</sup> TRAVERDET., POPIOLEK N., « Guide du Choix D'investissement », Edition d'organisation, Paris, 2006, P.13.

### **1.4. Les objectifs d'un crédit d'investissement**

Le crédit d'investissement à plusieurs objectifs pour l'entreprise à savoir<sup>1</sup>:

- Il finance les équipements ;
- Il permet le renouvellement des équipements de l'entreprise ;
- Il sert à l'augmentation de la rentabilité de l'entreprise.

### **Section 2 : Les Risques Du Crédit D'investissement :**

Le risque de crédit est très important pour les banques, les émetteurs d'obligation et leurs investisseurs il est soumis à la fois aux cycles économiques, à la conjoncture du secteur d'activité, au risque pays et aux événements propre à la vie de l'entreprise.

#### **2.1. Définition du risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'un emprunteur ne rembourse pas tout ou une partie de son crédit aux échéances prévues par le contrat signé entre lui et l'organisme prêteur (généralement une banque). La maîtrise du risque de crédit est au cœur du métier du banquier car il détermine la rentabilité des opérations effectuées. Si l'établissement financier sous-évalue ce risque, le montant prêté et les intérêts dus ne seront pas perçus et viendront s'inscrire en perte.

#### **2.2. Typologie des risques de crédit :**

Les risques liés au crédit sont multiples et multidimensionnels. La banque est confrontée à une typologie spécifique inhérente à son activité. Ces risques ne sont pas purement hypothétiques et peuvent, lorsqu'ils se réalisent, avoir de lourdes conséquences.

Leur classification diffère selon les auteurs à cause des fortes interdépendances qui existent entre eux, les uns pouvant entraîner les autres. Toutefois, on retrouve généralement les mêmes appellations pour les risques des crédits bancaires quel que soit l'auteur retenu.

- ANTOINE.S, par exemple, invente une dizaine de risque de crédits bancaires qu'il regroupe en cinq catégories : le risque de contrepartie, le risque à un client ou à une opération, le risque de taux, le risque corporatif ou professionnel et le risque général.<sup>2</sup>

##### **2.2.1. Le risque de contrepartie :**

C'est le risque à la fois le plus dangereux et le plus courant pour une banque. Il s'agit du non-respect par un client de son engagement financier à savoir, dans la majorité des cas, un non

<sup>1</sup> BOUYACOUB F., « L'entreprise et le Financement Bancaire », Edition casbah, Alger 2000, P.112

<sup>2</sup> ANTOINE S., « Audit et Contrôle Interne Bancaire », Editions AFGES, Paris, 2002, P. 39-47.

remboursement de prêt. Les événements qui peuvent amener un emprunteur à ne pas respecter ses engagements sont multiples :

- **Une malhonnêteté évidente** : escroquerie, abus de confiance.
- **Un cas de force majeure** : ceci est notamment le cas en ce qui concerne les crédits réalisés à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerre, de révolution, de catastrophes naturelles ou de non transfert.
- **Le plus souvent, une défaillance économique ou financière involontaire des débiteurs** : chômage pour un particulier ou dépôt de bilan pour une entreprise.

### **2.2.2. Le risque particulier à un client ou à une opération :**

Concernant ce risque il se subdivise comme suit :

#### **A. Le risque particulier à un client**

Le risque particulier à un client dépend d'éléments qui ne dépassent pas le cadre d'une affaire. Il est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise, ainsi que de la compétence technique et de la moralité de ses dirigeants. Les crédits accordés à des entreprises manquant de ressources, n'ayant pas un fonds de roulement suffisant et endettées comportent des risques assez grands. Des installations industrielles vétustes ou, à l'inverse, des installations somptueuses, des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité ou, au contraire, de belle qualité mais trop chère, doivent inspirer au banquier une certaine réticence.

#### **B. Le risque particulier à une opération :**

Le risque particulier à une opération est fonction de sa nature, de sa durée, de son montant.

### **2.2.3. Le risque de taux :**

Ce type de risque à pour origine l'activité même de la banque qui consiste, rappelons-le, à réaliser des prêts et à y adosser une collecte. Le risque de taux apparaît lorsque le coût des ressources devient supérieur aux produits perçus sur les emplois. Le risque de taux est le risque de voir la rentabilité de l'établissement bancaire se dégrader par une évolution défavorable des taux d'intérêts.

### **2.2.4. Le risque corporatif ou professionnel**

Le risque corporatif ou Professionnel réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent modifier les conditions d'un commerce ou d'une industrie qui peuvent être Pénurie des matières premières, effondrement des prix, révolution technique ou même

simplement les modifications profondes dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chers et changements de mode ou désaffectation de la clientèle

### **2.2.5. Le risque général :**

Le risque général dépasse le cadre de l'affaire au profit de laquelle le crédit est sollicité, pour frapper l'économie d'une nation entière, d'une région voir la situation internationale. Le risque général est difficile à prévoir, et il est encore plus difficile d'y parer, Sa prévision, même lorsqu'elle est possible, est à elle seule un élément de trouble pour les affaires.

#### **A. Le risque économique :**

Le risque économique est caractérisé par les crises « économiques » par un repliement général de l'activité économique. Le passage d'une crise économique est marqué par les difficultés commerciales ou financières pour la plupart des entreprises et par un accroissement du nombre des dépôts de bilans.

#### **B. Le risque monétaire :**

Les troubles monétaires amènent les gouvernements à prendre des mesures telles que la suspension des paiements envers l'étranger. Dans certains pays, les défaillances de banque ont entraîné des séries de faillite.

#### **C. Le risque politique :**

Le risque politique réside dans les révolutions, les guerres civiles et étrangères. Les guerres entraînent des fermetures d'entreprises, des réquisitions, des destructions. Elles peuvent être à l'origine de délais moratoires qui paralysent les règlements.

#### **D. Le risque social :**

Le risque social est caractérisé par les troubles sociaux. Les troubles sociaux peuvent s'accompagner de grèves, d'émeutes, de pillage, et sont parfois aussi préjudiciables à telle ou telle entreprise que les guerres étrangères.

#### **E. Le risque naturel :**

Il faut noter également les conséquences d'événements naturels tels que des inondations, des sécheresses, des incendies, des épidémies, des invasions de parasites, qui peuvent frapper des régions plus ou moins étendues.

**2.2.6. Les risques financiers :**

Ce sont les risques liés aux variations de prix des actifs financiers (actions, obligations, taux de change). On distingue :

**A.. Risque de liquidité :**

Il s'agit du risque le plus important pour un établissement bancaire qui se matérialise en général par une course au guichet des épargnants pour retirer leur épargne suite à une rumeur de non solvabilité par exemple.

**B. Risque de crédit :**

C'est le risque "historique" de la banque dont les métiers de base sont le prêt et le financement.

Une banque qui prête à un état risqué ou à une entreprise risquée prend le risque de ne pas récupérer l'intégralité du principal de son prêt. Ce risque est lié à la qualité de signature de l'emprunteur.

**C. Risque de taux d'intérêt :**

La hausse de la volatilité des taux d'intérêts survenue à partir des années 70 a permis l'essor de la gestion actif-passif. Les dépôts collectés (qui sont des engagements à court terme de la banque vis-à-vis des déposants) sont placés à moyen et long termes, faisant courir à la banque un risque de taux d'intérêt important compte tenu des sommes mises en jeu.

**D. Risque de change :**

Un établissement international a des activités dans différents pays et publie un bilan dans une seule devise. Son résultat est donc sujet aux fluctuations des taux de change.

**E. Risque de marché :**

Outre que les banques sont des investisseurs pour compte propre, leurs activités d'intermédiation sur les marchés financiers engendrent des risques liés aux fluctuations des marchés (taux d'intérêts, taux de change, crédit, actions matières premières).

**F. Options cachées :**

Ce risque est surtout important en banque commerciale. Un des exemples les plus courants est celui lié à l'option de remboursement anticipé détenue par de nombreux particuliers qui s'endettent auprès des banques pour acquérir leur résidence principale. En effet, lorsqu'un

client rembourse de façon anticipée son crédit, la banque doit renoncer à toucher les flux d'intérêts qui étaient prévus dans le futur, ce qui constitue un manque à gagner.

### **G. Les risques non financiers**

Ils comprennent entre autres :

#### **a. Risque de marges (ou de volume) :**

De nombreuses activités bancaires ont des revenus proportionnels au volume d'activité. C'est par exemple le cas des ASSET managers (rémunération proportionnelle aux encours gérés).

Dans ce cas, si les levées d'encours sont faibles, les rémunérations futures seront faibles.

#### **b. Risques règlementaires et légaux :**

Parmi les risques auxquels doit faire face l'entreprise, on compte le risque réglementaire puisque le changement de loi ou de réglementation peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur économique.

#### **c. Risque opérationnel :**

Fraude, bug informatique, incendie des locaux, etc.

Les grands sinistres bancaires sont souvent dus au risque opérationnel (Barings, SG). Selon le document consultatif du comité de Bâle, les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou résultant d'événements extérieurs (Le risque de perte indirecte ou directe provenant des processus intérieurs insuffisants ou ratés, les gents et

### **2.3. Les moyens de préventions et couverture du risque de crédit :**

Pour minimiser les risques, les banques mettent en place des mécanismes de préventions afin de se protéger. La prévention du risque de crédit emprunte des voies différentes, selon que le risque est pris en considération individuellement ou de façon globale<sup>1</sup>

#### **2.3.1. Prévention individuelle**

Il s'agit de rendre acceptable le risque présenté par une contrepartie déterminée grâce à un certain nombre de mesures adoptées soit lors de la mise en place du crédit, soit ultérieurement et qui ne sont pas exclusives les unes des autres. Il ne faut pas les confondre avec le provisionnement qui intervient lorsque le risque survient.

---

<sup>1</sup> COUSSERGUES S., « Gestion de la banque », DUNOD, Paris, 2007, P.174.

**A. La prise de garanties :**

Une banque sollicite des garanties afin de se protéger en cas de défaillance de l'emprunteur et selon des modalités diverses. On peut distinguer les garanties réelles et des garanties personnelles<sup>1</sup> :

**a. Les garanties réelles :**

Elles portent sur des biens et prennent la forme d'hypothèques lorsqu'un immeuble est affecté à l'acquittement d'une obligation, de gages lorsque des biens (meubles) sont donnés en garantie avec droit de rétention du créancier ou de nantissement lorsque le créancier n'a pas de droit de rétention.

**b. Les garanties personnelles :**

Les règles en matière de prise de garanties doivent être clairement formalisées : contrats assurant la sécurité juridique de l'opération, la définition des cas où les garanties sont obligatoires, les taux de couverture. Il est important de préciser que la prise de garanties ne supprime pas le risque de non remboursement notamment en raison de la complexité des procédures collectives.

**B. Le partage des risques :**

Afin de réduire son exposition au risque sur une contrepartie, une banque peut partager l'octroi des crédits avec d'autres établissements de crédit<sup>2</sup>, selon des modalités différentes, notamment le cofinancement. Avec le cofinancement, plusieurs banques se mettent d'accord pour financer une contrepartie et cet accord peut donner lieu, mais cela n'est nullement obligatoire, à la constitution d'un pool bancaire. Un pool bancaire est l'ensemble des banques d'une même entreprise, organisé de façon précise.

**C. Les clauses contractuelles :**

Ces clauses figurent dans les contrats de crédit et leur objectif est d'éviter que le comportement de l'emprunteur accroisse le risque tel qu'il a été analysé lors de la demande de crédit. Ces clauses, les covenants des contrats de crédit des pays anglo-saxons, peuvent être qualifiées de garanties positives ou négatives. Elles sont positives lorsqu'elles obligent l'emprunteur à respecter un certain nombre d'obligations comme l'établissement régulier de comptes audités, le respect de ratios financiers ou la souscription d'une assurance-crédit.

---

<sup>1</sup> BERNET, ROLLANDE L., «Principes de Technique Bancaire», 20ème édition DUNOD, Paris, 1999, P. 183.

<sup>2</sup> FERRONNIERE J., et CHILLAZ E., « Les Opérations de Banque », 6ème Edition, Dalloz, Paris, 1980, P. 257.

### 2.3.2. Prévention globale du risque de crédit

Indépendamment de son destinataire, tout concours supplémentaire accroît le risque de crédit total de la banque et nécessite une approche globale qui constitue un aspect de la politique de crédit.<sup>1</sup>

#### A. Division et plafonnement du risque de crédit :

La division et le plafonnement des risques sont définis comme suit :

✓ **La division des risques** : Il est périlleux pour une banque, sauf si elle a été créée dans ce dessein, de concentrer ses crédits sur quelques gros bénéficiaires et la réglementation a fixé des limites à la concentration des risques. Les risques sont repartis entre un grand nombre de contreparties, plus la probabilité de perte est faible car à la différence des risques de marché, les risques de contrepartie sont faiblement corrélés entre eux d'où le fait que la division des risques constitue un des fondements de la finance indirecte.

✓ **Le plafonnement des risques** : Il est mis en œuvre avec la fixation de plafonds qui conduisent à une allocation des risques par catégorie de contrepartie. Compte tenu du niveau de risque total qu'elle est disposée à assumer, du niveau déterminé par les actionnaires, et des fonds propres dont elle est dotée, une banque fixe une limite maximale au montant de ses actifs à risque de contrepartie et décline ensuite cette limite sous forme de plafonds définis par emprunteurs ou groupes d'emprunteurs, par types de crédit ou par zones géographiques.

#### B. La titrisation et la défaisance :

Ces deux techniques financières permettent à une banque de diminuer ses actifs à risque mais à la différence des dérivées de crédit, il y a sortie de la créance de l'actif du bilan de la banque.<sup>2</sup>

✓ **La titrisation** : Cette technique financière américaine, importée en France, consiste, pour un établissement de crédit à céder en bloc, donc à recevoir en contrepartie des liquidités, certains de ses actifs, qui doivent être sains, à une entité juridique adéquate, le fonds commun de créances qui lui-même finance l'achat en émettant des parts sur le marché des capitaux.

✓ **La défaisance** : C'est une technique financière, également d'origine américaine qui permet de faire sortir d'un bilan tant des créances que des dettes, en les transmettant à un tiers. Les établissements de crédit utilisent la défaisance pour faire sortir de leurs

<sup>1</sup> COUSSERGUES S., «Gestion de la Banque », DUNOD, Paris, 2007, P. 177.

<sup>2</sup> COUSSERGUES S., «Gestion de la banque », DUNOD, Paris, 2007, P.178.

actifs, les créances à haut risque, celles assorties d'un fort risque souverain ou des créances compromises (créances immobilières par exemple).

### 2.3.3. Couverture de risque de crédit :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système bancaire, la banque d'émission et ses organes de décision et de surveillance (commission bancaire, le conseil de la monnaie et de crédit) ont mis en place des règles prudentielles qui permettent au banquier d'assurer la protection de son établissement et aussi de limiter la profitabilité de sa défaillance, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie.

#### A. Réglementations en matière de risque de crédit

Nous passerons en revue les exigences internationalement admises en matière de risque de crédit qui sont les suivantes :

##### ✓ Les exigences du comité de BALE en matière de risque de crédit :

**Bâle I :** L'Accord de Bâle de 1988 a placé au cœur de son dispositif le ratio Cooke, imposant que le ratio des fonds propres réglementaires d'un établissement de crédit par rapport à l'ensemble des engagements de crédit pondérés de cet établissement ne puisse pas être inférieur à 8%.

**Bâle II :** C'est une adaptation de ce principe à la complexité des évolutions du métier bancaire. Il a notamment cherché à définir un cadre plus complet dans l'appréciation des risques bancaires réels, à rapprocher le capital réglementaire du capital économique, et à inciter au développement d'un modèle interne de gestion des risques.

**Bâle III :** est censé adapter la régulation du système bancaire à la suite de la crise de 2008. Ces changements ont pour objectif de renforcer la solvabilité des banques, développer une surveillance de la liquidité, améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs résultant des tensions financières et économiques, et réduire les risques de débordement vers l'économie réelle.<sup>1</sup>

### 2.4. La pondération des taux de risques :

Afin d'assurer le recouvrement des créances en cas de défaillance éventuelle des débiteurs, les règles prudentielles ont fixé des critères de classement des créances en fonction du degré des risques de non remboursement, à savoir<sup>2</sup>:

<sup>1</sup> RONCOLLI T., «La Gestion des Risques Financiers», 2ème Edition, ECONOMICA, Paris, 2004, P.96.

<sup>2</sup> TAHAR H.S., « Les Risques de L'entreprise et de la Banque », Edition Dahlab, Alger, 2007, P.87-88.

**2.4.1. Les créances courantes :**

C'est les créances dont le recouvrement est garanti par l'état, les banques, les assurances et/ou par des dépôts en espèce ou des titres de placement transformables en liquide à très court terme (provisionnées à 1% annuellement jusqu'à atteindre un niveau total de 3%).

**2.4.2. Les créances à problèmes potentiels :**

Elles sont détenues par des entreprises dont la situation financière et les perspectives d'activité se dégradent (provisionnée à 30%).

**2.4.3. Les créances très risquées :**

Ce sont les créances qui présentent des risques de retards de remboursement de (six) 6 à (douze) 12 mois et qui sont détenues sur des entreprises déstructurées financièrement (provisionnées à 50%).

**2.4.4. Les créances compromises :**

Dans ce cas le remboursement est incertain et qui sont détenues sur des entreprises menacées de faillites ou cessation de paiement et/ou en voie de liquidation (provisionnées à 100%).

**2.4.5. Le suivi des engagements :**

En matière de suivi des engagements, les banques sont tenues de faire des déclarations périodiques à la banque d'Algérie, sur la base de support uniformisé comportant des données permettant de contrôler à distance, la bonne application des règles prudentielles.

**Conclusion :**

Le crédit bancaire est essentiel dans la vie des entreprises, sa leur permet de faire même dans quelques cas le premier pas de démarrage pour le lancement de leur activité, d'autre part les banques se trouvent fréquemment confrontés à certains risques, c'est pourquoi les établissements bancaires ont mis en place plusieurs instruments pour les gérer et les maîtriser et ce, dans le but d'assurer une bonne continuation de leurs activités.

*Chapitre III :*  
*Étude d'un dossier de crédit*  
*d'investissement au sein de*  
*l'agence BDL*

## **Introduction :**

Dans ce chapitre nous allons essayer de traiter un dossier de crédit d'investissement au niveau de la banque BDL de Bejaia.

En effet, l'étude d'un dossier de crédit comporte l'ensemble des éléments qui permettent d'évaluer les risques et d'apprécier la situation générale de l'entreprise sur plusieurs plans : commercial (client, prix, marché, produit, financier,(les agrégats significatifs), juridique(statut, capacité...), technique,(besoin, location...) que nous allons présenter par la suite après avoir donné un bref aperçu historique de cette banque.

Ce chapitre est composé de deux sections :

La première section est consacrée à l'organisme d'accueil, alors que la seconde portera sur l'étude d'un crédit d'investissement.

## **Section1:présentation de l'organisme d'accueil**

### **1.1. Présentation de la BDL:**

La banque de développement locale, par abréviation (BDL), est une banque publique, qui a été créée par décret N°85/84 de 30 avril 1985 et a débuté ses activités le premier juillet 1985. Elle a été créée à partir des structures et activités de réseau du crédit populaire d'Algérie (CPA) sous la forme de sociétés nationales de banque pour prendre en charge le portefeuille des entreprises publiques locales. Cette société par action est chargée à l'instar des autres banques des opérations de banque classiques et spécialement de financer les collectivités publiques, les entreprises économiques locales, les professions libérales et le secteur des PME/PMI. Dans sa conception la plus large et ensuite la banque des professions libérales, des particuliers et des ménages. Elle a pour ambition de participer activement au développement de l'économie nationale et en particulier à la relance des investissements à l'endroit des PME/PMI tous secteurs confondus, y compris l'agriculture, en participant à tous les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics (ANSEJ, CNAC, ANGEM), au même titre, la BDL participe au financement des particuliers.

La BDL a évolué de manière continue en s'adaptant aux aléas de la conjoncture et en prenant de l'importance au fil des années. Les activités de la Banque ont été redynamisées et diversifiées grâce à la mise en œuvre d'importantes actions d'amélioration et de mise à niveau inscrites dans son plan d'action institutionnel.

Capital social : 36,8 milliards de DA

Nombres d'agences commerciales : 155

Total bilan au 30 septembre 2015 : 78 milliards de DA

Fonds propres : 64,8 milliards de DA

Chiffre d'affaires : 20,7 milliards de DA

Produits nets bancaires : 15,4 milliards de DA

Résultats brut d'exploitation : 6,2 milliards de DA

Dépôts clientèles : 631 milliards de DA

Crédits directs : 531 milliards de DA

Répartition des crédits par secteurs d'activité : BTPH : 37%, Commerce : 29%, Industrie : 25%, Autres : 9%.

La banque BDL la plus jeune des banques publique algérienne est la première à avoir adopté le 19 mars 2017, un nouveau système d'information (SI) aux standards bancaires internationaux.

2017 reste une année historique pour la banque BDL dans sa marche de transformation et de modernisation.

Cette mutation multidimensionnelle a permis de doter la BDL d'une puissante architecture informatique permettant l'optimisation des délais de traitement des opérations de la clientèle, ainsi que la croissance des volumes de données dans le temps. Au point de vue du métier bancaire, cette transformation technologique majeure se traduira par une offre de services financiers diversifiés et innovants en faveur de tous les segments de la clientèle de la banque, entreprises, professionnels, particuliers, organismes institutionnels et facilitera ses relations avec l'ensemble de ses correspondants nationaux et internationaux, en les rendant plus flexibles et plus sécurisées. Le nouveau système d'information de la BDL est une solution bancaire robuste couvrant l'ensemble des fonctionnalités de la banque, qui se caractérise par une vue globale centrée sur le client, riche d'une prise en charge diligente et flexible des traitements et des opérations, à travers notamment :

- La connaissance exhaustive de chaque client, dans l'objectif d'une personnalisation de la relation.
- La mobilité du client lui assurant la possibilité d'effectuer des transactions de manière normale au niveau de n'importe quelle agence de la banque.

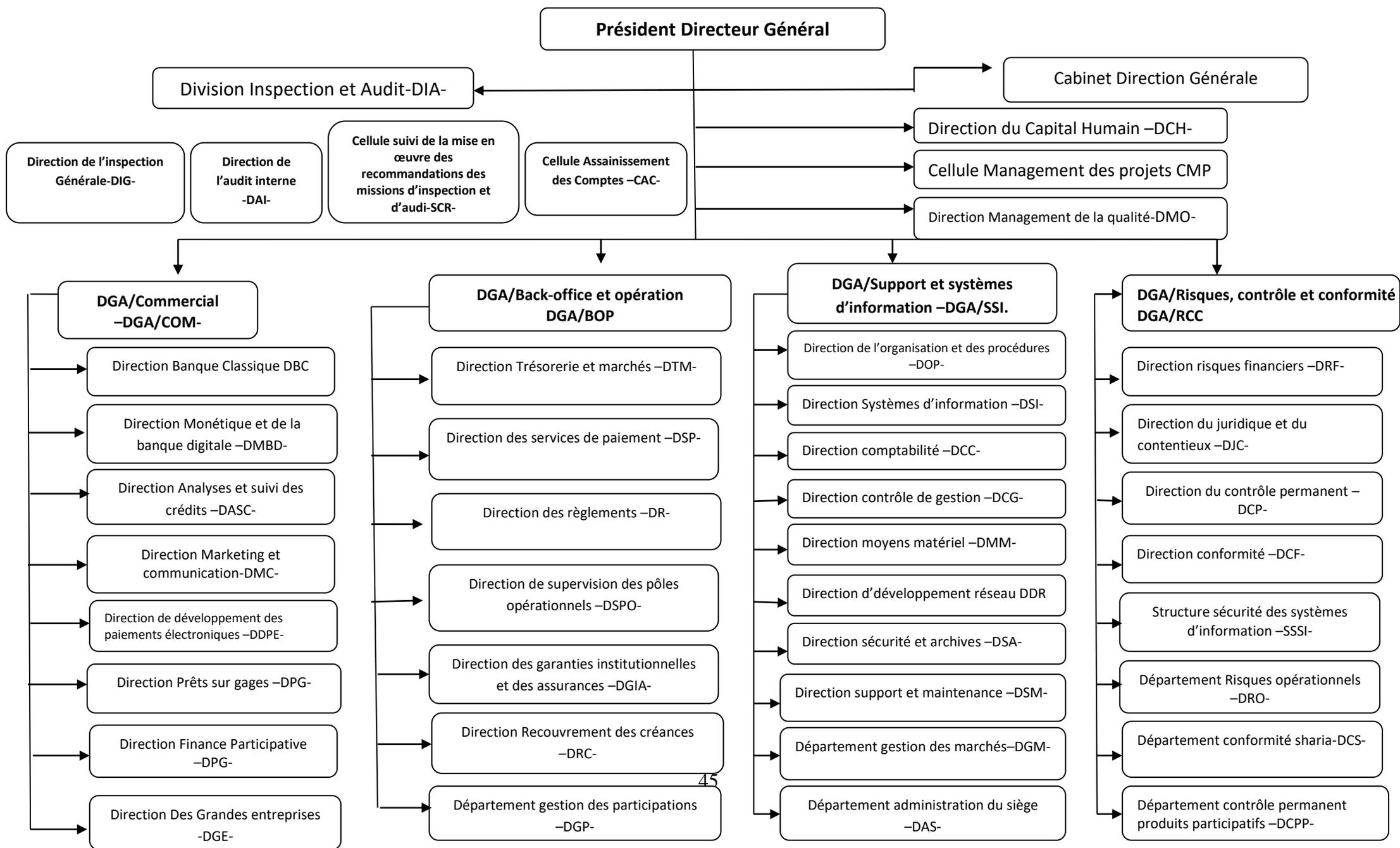
- Des traitements rapides et en temps réel, accompagnées d'une information en continu à travers divers canaux tout en permettant l'entrée dans le monde digital.
- La fiabilisation, la sécurisation des opérations, avec un faible coût opérationnel des traitements et des services.
- L'ouverture et la connexion sur d'autres systèmes grâce à tous les web services du système.

## **1.2. L'Organisation DE l'organisme d'accueil**

### **1.2.1. L'Organisation général de la BDL :**

La nouvelle organisation a été validée par la Conseil d'Administration du 04 août 2016 et mise en place par décision PDG N°524-2016 du 26/09/2016. Ce réaménagement organisationnel a pour objectif l'adaptation de l'organisation de la BDL à son environnement économique, à ses objectifs stratégiques qui positionnent le client au centre de ses intérêts, et aux apports techniques du nouveau système d'information.

Schéma n°5 : Organigramme de la Banque de Développement local



### 1.2.2. L'Organisation de la BDL agence :

L'organisation structurelle de la BDL direction régionale, son système d'information été reformulé le 19-03-2017, Le basculement vers ce nouveau système d'information a nécessité une profonde action en matière de conduite de changement ayant concerné tout le personnel, accompagnée d'une réorganisation de la banque et d'une transposition vers les nouveaux métiers bancaires, d'où elle est divisé en deux organismes nommé « pôle opérationnel et pôle commercial » son organigramme se présente comme suit:

#### Schéma n° 6 Organigramme de l'agence :

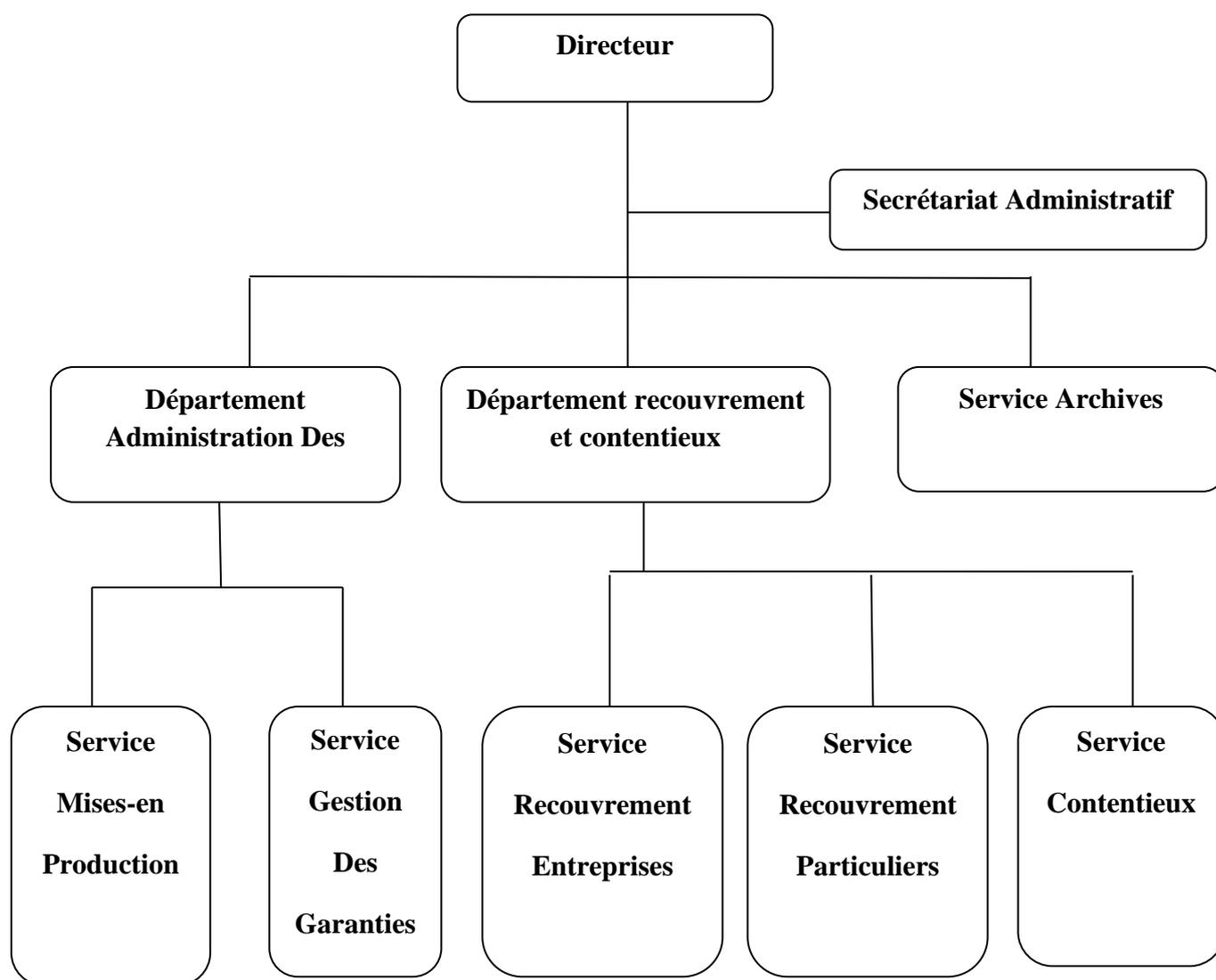


Figure 1 : l'organigramme de l'agence BDL 844 de Bejaia

**Article 1 :**

La pole opérationnel relève hiérarchiquement de la direction de supervision des pôles opérationnels qui est sous l'autorité hiérarchique de la direction générale adjointe « Back-Offices et Opérations ».

- Le champ de compétence de chaque pole opérationnel par rapport aux pôles commerciaux fera l'objet d'un texte séparé.

**Article 2 :**

Le pôle opérationnel est structuré en deux (02) départements et un (01) service, à savoir :

- Le département « administration des crédits » structuré en deux (02) services à savoir :
  - Le service « mise en production ».
  - Le service « gestion des garanties ».
- Le département « recouvrement et contentieux » structuré en trois (03) services, à savoir :
  - Le service « recouvrement entreprises ».
  - Le service « recouvrement particuliers-professionnels ».
  - Le service « contentieux ».
  - Le service « archives »

**Article 3 :** l'organisation du pole opérationnel prévoit, également, un secrétariat administratif relevant du directeur de la structure

**1-2.3. Missions de l'agence :**

La banque de développement local a spécialement pour missions, et ce conformément aux lois et règlements en vigueur, l'exécution de toutes opérations bancaires et l'octroi de prêts et de crédits sous toutes ses formes, à savoir :

- De contribuer au financement des activités d'exploitation et d'investissement des (PME/PMI),
  - De financer des projets à caractère économique des collectivités locales,
  - De financer toutes activités économiques industrielles et commerciales,
  - De participer à la collecte de l'épargne,
  - De traiter toutes opérations ayant trait aux prêt sur gages,
  - De consentir à toute personne physique ou morale selon les conditions et formes autorisées, des prêt et avances sur effets publics et des crédits à court, moyen et long terme,
- D'effectuer et de recevoir tous paiements en espèces ou par chèques, virements et domiciliation.

- Et enfin, d'établir des mises à disposition, des lettres, des crédits et autres opérations de banque.

L'objectif de la banque de développement local (BDL) en tant que banque commerciale et banque à réseau, est confrontée à défendre sa part de marché et d'améliorer sa marge d'intermédiation bancaire pour consolider ses équilibres financiers, seuls gages de sa prospérité et de sa pérennité.

Sur le plan de l'activité, l'accroissement et la diversification de son portefeuille clientèle privé, industrielle et commerciale constitue désormais pour la BDL un impératif de développement. En ce qui concerne le financement d'importants investissements nécessitant la mobilisation des ressources importantes, la BDL reste disponible à participer avec d'autres banques à des financements de types consortiaux lorsque l'opportunité se présente.

En parallèle, la BDL à l'instar des autres banques publiques, s'est impliquée dans le financement des micros entreprises dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC, et ANGEM. Le financement des professions libérales (médecins, pharmaciens, cliniques, avocat) est un autre créneau financé par la BDL, du fait qu'il s'agit d'une clientèle dont les besoins en financement sont à sa portée et qu'elle constitue, en même temps, une clientèle pourvoyeuse de ressources stables.

Le financement des particuliers et des ménages qui présente une perspective prometteuse de rentabilité à moyen terme est un autre créneau que la BDL vient d'investir, à travers le crédit immobilier.

Nous rappelons également que la BDL est la seule institution financière accordant des prêts sur gages. Cette activité à caractère social héritée des ex-caisses du crédit municipal consiste à financer une frange de la population « non bancable » (ménage et particuliers) qui y trouve un palliatif attrayant pour répondre à ses besoins conjoncturels de trésorerie, en contrepartie du gage d'objets en or.

## **Section 2: le financement d'un crédit d'investissement :**

A la réception du dossier du crédit, la première chose à faire pour le banquier chargé de l'étude est de s'assurer que son client a bien apporté tous les documents demandés et que le dossier est complet afin de pouvoir vérifier et contrôler les informations recueillies en adoptant la méthode suivante :

- S'assurer de l'authenticité des documents tels que le nom de l'entreprise ;
- S'assurer de la véracité des chiffres contenus dans les documents comptables et Financiers

**2.1. Constitution du dossier:** Cette étude est basée sur un dossier de crédit comportant un ensemble des documents fournis par le client, afin d'obtenir le crédit qui lui permettrait de réaliser son projet, ce dossier de crédit est constitué des pièces suivantes : **(dossiers en général)**

- **Une demande de crédit:** signée par un représentant habilité de l'entreprise et dont la signature doit être attestée « conforme » par l'agent ayant réceptionné le dossier.
- **Documents administratifs et juridiques :**
  - Copie du registre de commerce (inscription principale et secondaire)
  - Copies des statuts pour les personnes morales et avenants éventuels.
  - CV des gérants et des principaux promoteurs.
  - PV de l'assemblée des associés autorisant le gérant à contracter des Emprunts et aliéner les biens de la société si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts.
  - Copie de l'agrément ou l'autorisation légalement requis.
  - Copie du bulletin officiel des annonces légales (BOAL)
  - Copie du titre de propriété, de l'acte administratif, de la concession ou bail de location du terrain et/ou du local devant abriter le projet.
  - Délibération du conseil d'administration autorisant l'investissement pour les spa
  - Décision ANDI
- **Documents comptables et fiscaux :**
  - Bilans fiscaux et annexes des trois derniers exercices quand il s'agit d'une extension ou d'un renouvellement d'équipements pour les Ets en activité.
  - Pièce fiscale récente (mois de trois mois).
  - Echéancier de remboursement de ces dettes en cas d'arriérés.
  - Etude technico-économique du projet.
  - Facture pro forma et/ou contrat d'équipement à acquérir.
  - Devis descriptif et estimatif des travaux déjà réalisés ou factures du matériel acquis.
- **Documents technique**
  - Permis de construire.
  - Plans d'architecture.
  - Autorisation de concession et d'étude géologique pour les projets d'extraction de matière première.
  - Planning de réalisation.
  - Compte rendu de visite sur les lieux d'activité.

- **Autres :**
  - Garanties financière éventuelles (CGCI, FGAR)
  - Garantie réelle

Nb : le chargé du dossier de crédit doit relever sur feuille séparée, le cas échéant, toute information ou appréciation pertinente susceptible d'aider à une prise de décision.

## **2.2. Etude de la viabilité**

### **2.2.1. Présentation des éléments permettant l'identification du promoteur et son projet :**

#### **A. Présentation de l'entreprise :**

##### **a. Identité :**

- La forme juridique : EURL.
- Objet social : Production d'article en plastique
- Capital social : 10 000 000,00 DA.
- Date de création : 2019.

##### **b. Localisation :**

Le lieu d'implantation du projet (lieu-dit : LAAZIB) commune de Akbou, wilaya de Bejaia. Il s'agit d'un local d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, bâti spécialement pour recevoir les équipements de production, la matière première et les produits finis.

#### **B. Présentation du projet :**

Cette relation sollicite pour un crédit d'investissement sous forme de CMT à concurrence de 29 633 000,00 Dac une année de différé sur cinq ans pour l'acquisition d'une MACHINE de fabrication d'articles en plastique

##### **a. position du projet:**

- ✓ Entreprise: EURL
- ✓ Marché vise : National.
- ✓ Nature de l'investissement: Neuf

##### **b . Cout de l'investissement:**

- ✓ Total : 42 947,1KDA

##### **c. Financement de l'investissement :**

- ✓ Fond propre :
  - Nature : 00
  - Numéraire : 13 314 100DA

✓ Crédit bancaire : 29 633 499DA

**d. Impacts du projet :**

**d1 .sur le plan socio économique :**

L'intérêt socio-économique que présente l'investissement pour la région en plus de la réalisation d'une plus-value profitable, la contribution à la satisfaction de la demande notamment la demande régionale. Le projet sera créateur dans un premier temps de pas moins de 17 postes de travail permanent.

**d.2. Sur le plan environnemental :**

le projet contient une technologie moderne et écologique ainsi que des mesures préventives à prendre d'autre part, par le promoteur qui intègre des moyens adéquats permettant la prévention effective et efficace de toutes nuisances pouvant surgir dans le cadre de cette activité.

**2.2.2. Analyse du marché et des aspects commerciaux et techniques du projet :**

**A. Etude du marché :**

L'analyse commerciale portera sur les 4P (Product, Price Place and Promotion)

**a. Le produit :**

- Un rapport qualité/prix sera attractif grâce à l'équipement moderne et au rendement élevé qui sera acquis.
- Les produits qui seront commercialisé par le promoteur sont des articles en plastique destinés directement à la consommation.

**b. Le prix:**

Les prix des caisses étant réglementés en Algérie, le promoteur s'alignera sur celles du marché .Toute fois il est bon de noter que notre relation n'a pas pris en considération l'augmentation des prix de vente dans ses prévisions, chose qui est fort possible compte tenu la conjoncture économique du pays.

**c. La distribution :**

La zone de distribution visée est locale.

**d. La promotion :**

Pour ce qui est de la promotion du produit les opérateurs se chargent de la publicité et de la communication afin de promouvoir les produits.

### B. Analyse technique :

Elle se divise en deux principales catégories ; les moyens humains et les moyens matériels, qui sont les suivants :

#### a. Les moyens humains :

✓ **Effectif :**

- 4 Operateur sur machine
- 5 Manutentionnaire
- 1 Facturier
- 1 Secrétaire
- 2 Chauffeurs
- 1 Gardien
- 1 Agent de sécurité

#### b. Les moyens matériels :

Les investissements de l'EURL sont composés principalement de 02 comme suit :

- 1 Machine A Injection 5 Moule Plastique
- 5 Injection Plastique

#### c. la production :

- Capacité de production journalière : 2000 Caisses
- Nombre des jours de travail moyen dans l'année : 312 Jours

### 2.2.3. Analyse des couts techniques:

#### A. Coût de l'investissement :

Le coût global de l'investissement est de 42 947 KDA, dont la structure d'investissement de présente dans le tableau suivant :

**Tableau n°03 : Coût de l'investissement**

**UNITE : KDA**

Intitulé des postes	Montants
Machine A Injection Plastique	29 262.1
Moule Injection Plastique	13 685
<b>TOTAL</b>	<b>42 947,1</b>

**Source :** documents fournis par la banque.

## B. Structure de financement

**Tableau N°04 : Détermination de la structure de financement :**

Unité : KDA

Financement	Montant	Taux de participation
Apport promoteur (en numéraire)	13 313, 601	31%
Crédit bancaire	29 633 ,499	69%
<b>TOTAL</b>	<b>42 947</b>	<b>100%</b>

**Source :** des documents fournis par la banque.

### Conclusion :

A l'issus de l'étude de viabilité nous avons relevé les remarque suivant :

- Le projet s'inscrit dans une cadre générale de développement et intervient pour consolide le secteur de prestation de service d'hygiènes.
- Localisation favorable au développement
- Impacte favorable ou développement moyennes de production moderne ; un marche porteur malgré la concurrence susceptible de poser plusieurs problèmes ou lancement.

En considération de toutes les donnes ci-dessus, on peu conclure que le projet ne rencontrera pas de difficultés de le mettre en péril, et une fois réalisé, le projet sera rentable.

### 2.3 Étude de la rentabilité du projet :

L'objectif de cette analyse et d'assures, après s'être assure de viabilité économique, que le projet initier par le promoteur est rentable, mais avant d'apprécier la solvabilité et la rentabilité du projet, il est impératif de passer par l'étude des éléments suivants:

- L'analyse des indicateurs d'équilibre financier.
- Les ratios.
- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).
- La capacité d'autofinancement (CAF).

### 2.3.1. L'analyse des indicateurs d'équilibre financier:

#### A .établissements du bilan financier

**Tableau N°05 : bilans financier**

**UNITE : KDA**

<b>Actif</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>	<b>N+3</b>	<b>N+4</b>	<b>N+5</b>
<b>I Actif Fixe</b>	<b>38 652</b>	<b>34 357</b>	<b>30 062</b>	<b>25 767</b>	<b>21 472</b>
<b>II Actif circulant</b>					
1. Valeurs d'exploitations	1 000	1 500	1 500	2 000	2 000
2. Valeurs réalisables	1 260	1 347	1 436	1 416	1 277
3. Valeurs disponibles	822	6 631	20 808	42 191	69 949
<b>Total II</b>	<b>3 082</b>	<b>8 978</b>	<b>23 744</b>	<b>45 607</b>	<b>73 226</b>
<b>Total général I + II</b>	<b>41 734</b>	<b>43 835</b>	<b>53 806</b>	<b>71 374</b>	<b>94 698</b>

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**UNITE : KDA**

<b>passif</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>	<b>N+3</b>	<b>N+4</b>	<b>N+5</b>
<b>I Capitaux permanents</b>					
1. Fonds propre	16 828	23 758	39 954	63 249	92 198
2. D L M T	23 706	17 779	11 852	5 925	00
<b>Total I</b>	<b>40 534</b>	<b>41 537</b>	<b>51 806</b>	<b>69 174</b>	<b>92 198</b>
<b>II DCT</b>	<b>1 200</b>	<b>2 298</b>	<b>2 000</b>	<b>2 200</b>	<b>2 500</b>
<b>Total II</b>	<b>1 200</b>	<b>2 298</b>	<b>2 000</b>	<b>2 400</b>	<b>2500</b>
<b>Total général I + II</b>	<b>41 734</b>	<b>43 835</b>	<b>53 806</b>	<b>71 374</b>	<b>94 698</b>

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL.

**B .calcul des indicateurs de l'équilibre financière :**

**a. Fonds De Roulement :**

Fonds de roulement net = Capitaux permanents – Actif immobilisé

Fonds de roulement net = Actif circulant – Dettes à court terme

**Tableau N°06 : présentation fonds de roulement**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Capitaux permanents	40 534	41 537	51 806	69 174	92 198
Actif immobilisé	38 652	34 357	30 062	25 767	21 472
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 882</b>	<b>7 180</b>	<b>21 744</b>	<b>43 407</b>	<b>70 726</b>

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Actif circulant	3 082	8 978	23 744	45 607	73 226
DCT	1 200	2 298	2 000	2 200	2 500
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 882</b>	<b>7 180</b>	<b>21 744</b>	<b>43 407</b>	<b>70 726</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Ce tableau nous a permis de déterminer et de constater la variation du fonds de roulement toujours positifs.

L'existence d'un fonds de roulement net positif au sien de l'entreprise signifie que les capitaux permanents ont pu financer les immobilisations et encore une partie des moyens circulants.

**b- Fonds De Roulement Net :**

Fonds de roulement net = Capitaux propres - Actif immobilisé

**Tableau N°07 : présentation fonds de roulement net**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Capitaux propres	16 828	23 758	39 954	63 249	92 198
Actif immobilisé	38 652	34 357	30 062	25 767	21 472
<b>Fonds de roulement propres</b>	<b>-21 824</b>	<b>-11 000</b>	<b>9 892</b>	<b>37 482</b>	<b>70 726</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Ce tableau nous a permis de constater les variations des fonds de roulement propres, qui on: Négatif pour N+1 et N+2 signifier que l'entreprise finances une parties de ses investissements avec DMLT.

Positifs pour N+3 et N+4 : signifier une grand partie des investissements est finance par des capitaux propres

**c- Fonds De Roulement Brut (FRB):**

**Fonds de roulement brut = Valeurs d'exploitation + Valeurs réalisables + Valeurs disponibles.**

**Tableau N°08 : présentation fonds de roulement brut**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Valeurs d'exploitation	1 000	1 500	1 500	2 000	2 000
Valeurs réalisables	1 260	1 347	1 436	1 416	1 277
Valeurs disponibles	822	6 631	20 808	42 191	69 949
<b>Fonds de roulement brut</b>	<b>3082</b>	<b>9 978</b>	<b>23 244</b>	<b>45 607</b>	<b>73 226</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

La variation en hausse du fonds de roulement brute s'explique :

Par l'évolution du chiffre d'affaires réaliser qui a engendré l'augmentation des créances (Valeurs réalisables).

**d. Besoin En Fonds De Roulement :**

**Besoin en fonds de roulement = Emplois cycliques – Ressources cycliques.**

**BFR = Actifs circulant (hors valeurs disponibles) – Dettes à court terme non bancaire**

**Tableau N°09 : présentation Besoin En Fonds De Roulement**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
AC	2 260	2 847	2 936	3 416	3 277
DCT	2 00	300	500	600	700
<b>BFR</b>	<b>2 060</b>	<b>2 547</b>	<b>2 436</b>	<b>2 816</b>	<b>2 577</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

On observe que les ressources d'exploitation n'arrivent pas à recouvrir ces emplois cycliques, c'est-à-dire que le cycle d'exploitation donne des capitaux qui sont inférieurs aux besoins de l'entreprise, du fait que les ressources cycliques évoluent inférieurs aux besoins de l'entreprise, du fait que les ressources cycliques évoluent moins rapidement que les emplois cycliques.

**e. Trésorerie :**

Trésorerie = Fonds de roulement - Besoin en fonds de roulement.

Trésorerie = Actif de trésorerie - Passif de trésorerie.

**Tableau N°10 : présentation de trésorerie**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
FR	1 882	7 180	21 744	43 407	70 726
BFR	2 060	2 547	2 436	2 816	2 577
<b>Trésorerie</b>	<b>-178</b>	<b>-4 633</b>	<b>19 308</b>	<b>40 591</b>	<b>68 149</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Actif de trésorerie	822	6 631	20 808	42 191	69 949
Passif de trésorerie	1 000	1 998	1 500	1 600	1 800
<b>Trésorerie</b>	<b>-178</b>	<b>-4633</b>	<b>19 308</b>	<b>40 591</b>	<b>68 149</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Pour les trois années (N+3, N+4, N+5) les besoins en fonds de roulement sont plus grands que les fonds de roulement, ce qui implique une trésorerie négatif, Cela c'est produit suite au contraintes et difficultés de recouvrement des créances de l'entreprise au prés de ces clients, particulièrement de l'administration publique (communes, wilayas, ministère....) l'entreprise a eu recours aux crédits bancaires ce qui explique les soldes négatifs de la trésorerie.

➤ **Récapitulatif Générale Des Indicateurs d'équilibre Financier**

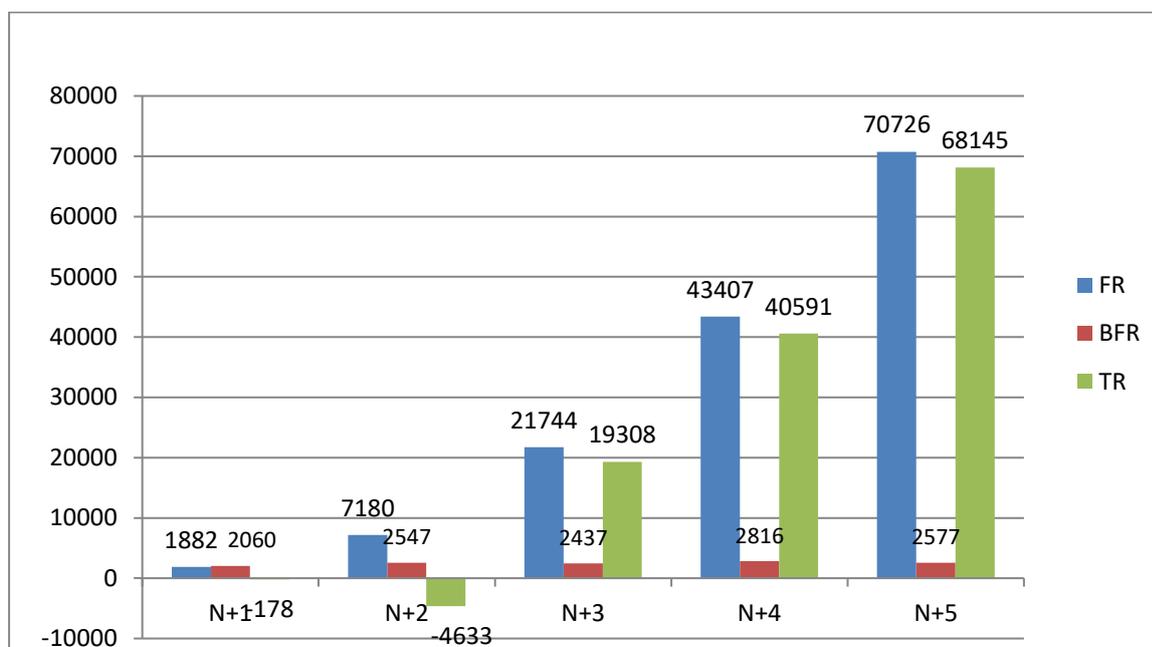
**Tableau N°11 : Récapitulatif Générale Des Indicateurs d'équilibre Financier**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Fonds de roulement	3 082	8 978	23 744	45 607	73 226
Besoin En Fonds De Roulement	2 060	2 547	2 436	2 816	2 577
Trésorerie	-178	-4633	19 308	40 591	68 149

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Figure N°01 : Représentation de l'évolution des indicateurs de l'équilibre financier des Cinq années prévisionnelles**



Source : figure élaborée par nous –même a parti du tableau N°11

### 2.3.2 L'analyse par les ratios:

#### A. Ration De Financement Au Structure

##### a. Ratio De Financement Permanent :

$$\text{Ratio de financement permanent} = \frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Valeurs immobilisés}}$$

**Tableau N°12 : Ratio De Financement Permanent**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Capitaux permanents	40 534	41 537	51 806	69 174	92 198
Valeurs immobilisés	38 652	34 357	30 062	25 767	21 472
<b>RFP</b>	<b>1.04</b>	<b>1.2</b>	<b>1.95</b>	<b>2.68</b>	<b>4.29</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :** Ce ratio exprime le niveau du fonds de roulement net celui-ci est supérieurs à 1 pour les cinq années.

Il exprime la stabilité de ressources, affectées aux financements des actifs durables, puisque ces valeurs sont supérieures à 1 durant les cinq années, cela signifie que l'entreprise financer l'intégralité de ces investissements par les capitaux permanents.

##### b. Ratio De Financement Propre :

$$\text{Ratio de financement propre} = \frac{\text{Fonds propre}}{\text{Valeurs immobilisés}}$$

**Tableau N°13 : Ratio De Financement Propre**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
FP	16 828	23 758	39 954	63 249	92 198
Valeurs immobilisés	38 652	34 357	30 062	25 767	21 472
<b>RFP</b>	<b>0.43</b>	<b>0.69</b>	<b>1.32</b>	<b>2.45</b>	<b>4.29</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Le ratio de financement propre pour n+1 et n+2 est inférieur à 1 cela signifie que l'entreprise n'a pas pu financer ses valeurs immobilisés par les capitaux propres.

Le ratio de financement propre est supérieur à 1 cela signifie que l'entreprise à financé la totalité de ces investissements par ses ressources propre à elle (fonds propre) et il reste un excédent pour faire face au cycle d'exploitation.

**c . Ratio D'autonomie Financière :**

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{Fonds propre}}{\text{Total passif}}$$

**Tableau N°14 : Ratio D'autonomie Financière**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
FP	16 828	23 758	39 954	63 249	92 198
Total passif	41 734	43 835	53 806	71 374	94 698
<b>RAF</b>	<b>0.40</b>	<b>0.54</b>	<b>0.74</b>	<b>0.88</b>	<b>0.97</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Plus ce ratio est proche de 1 plus l'entreprise est au autonome, et le contraire. Donc ce cas l'entreprise elle presque autonome dans la 5 année.

**e. Ratio De Liquidité General :**

$$\text{Ratio De Liquidité Général} = \frac{\text{Actifs Circulants}}{\text{Dettes A Court Terme}}$$

**Tableau N°15 : Ratio De Liquidité General**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
AC	3 082	8 978	23 744	45 607	73 226
DCT	1 200	2 298	2 000	2 200	2 500
<b>RLG</b>	<b>2.56</b>	<b>3.90</b>	<b>11.87</b>	<b>20.73</b>	<b>29.29</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Etend donné que ce ratio est supérieur à 1 pour les cinq années, cela signifie que l'entreprise jouie d'une situation financière satisfaisante qui lui permettra de faire face aux échéances de ces dettes à court terme

**B. Ratios De Trésorerie :**

**a . Ratio De Trésorerie Immédiate :**

**Ratio de trésorerie immédiate = Valeurs disponibles/ Dettes à court terme**

**Tableau N°16 : Ratio De Trésorerie Immédiate**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
VD	822	6 631	20 808	42 191	69 949
DCT	1 200	2 298	2 000	2 200	2 500
<b>RTI</b>	<b>0.68</b>	<b>2.88</b>	<b>10.40</b>	<b>19.17</b>	<b>27.97</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise a faire face a ces dettes avec ces disponibilités.

**b- Ratio De Trésorerie Globale :**

Valeurs réalisables + Valeurs disponibles

Ratio de trésorerie globale =  $\frac{\text{Valeurs réalisables + Valeurs disponibles}}{\text{Dettes à court terme}}$

**Tableau N°17 : Ratio De Trésorerie Globale**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
VR+VD	2082	7 979	22 244	43 607	71 226
DCT	1 200	2 298	2 000	2 200	2 500
<b>RTG</b>	<b>1.73</b>	<b>3.47</b>	<b>11.12</b>	<b>19.82</b>	<b>28.49</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**Commentaire :**

Les ratios de trésorerie globale de N+1 à N+5, font apparaître la large capacité de l'entreprise pour honorer ses engagements à court terme.

**C. Ratios De Rentabilité :**

**a. Ratio De Rentabilité Economique :**

Résultat d'exploitation – Frais financière

Ratio de rentabilité économique =  $\frac{\text{Résultat d'exploitation – Frais financière}}{\text{Fonds permanents}}$

**Tableau N°18 : Ratio De Rentabilité Economique**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
RE	2 760	6 027	12 942	18 642	23 806
FF	1 976	1 264	936	610	305
FP	16 828	23 758	39 954	63 249	92 198
<b>RRE</b>	<b>0.046</b>	<b>0.2</b>	<b>0.3</b>	<b>0.28</b>	<b>0.25</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

Le ratio de rentabilité économique : il mesure le rendement de la totalité des fonds Investis dans l'entreprise, on remarque que le rendement de la totalité des fonds investis est assez important pour les cinq années, ce ratio est respectivement de 0.46%, 20%, 30%, 28%, et 25%, on constate que cette entreprise préfère investir que de placer son argent dans des institutions financières..

**b. Ratio De Rentabilité Financière :**

$$\text{Ratio de rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat net de l'exploitation}}{\text{Fonds propre}} * 100.$$

**Tableau N°19 : Ratio De Rentabilité Financière**

**UNITE : KDA**

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
RNE	2 760	6 027	12 942	18 642	23 806
Fond propre	16 828	23 758	39 954	63 249	92 198
<b>RRF</b>	<b>12.84</b>	<b>25.37</b>	<b>32.90</b>	<b>29.48</b>	<b>25.82</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

Le ratio de rentabilité financière : ce ratio mesure le rendement obtenu par les moyens propres de l'entreprise (capitaux propres), et d'après les résultats obtenus, on constate que 12%, 25%, 32%, 29%, et 25% des bénéfices des cinq années sont réalisés par les fonds propres.

**2.3.3. Analyse de rentabilité avons le financement:**

**A. Echancier d'immobilisation**

**Tableau N°20 : Echancier d'immobilisation**

**UNITE : KDA**

Rubrique	Montant (DA)
Frais préliminaires	<b>00</b>
Résorption Frais préliminaires	<b>00</b>
Frais préliminaires Nets	<b>00</b>
Equipements	<b>42 947 100</b>
<b>Total</b>	<b>42 947 100</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**B. Échéancier d'amortissement: Durée: 10 ans**

**Tableau N°21 : Echancier d'amortissement**

**UNITE : KDA**

Rubrique	Montant	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	total
Machine A Injection Plastique	13 313, 601	1 331.36	1 331.36	1 331.36	1 331.36	1 331.36	6 556,80
Moule Injection Plastique	29 633 ,499	2 963,34	2 963,34	2 963,34	2 963,34	2 963,34	14 816,70
<b>Total</b>							<b>21 373,50</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des documents fournis par la BDL

**a. Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement (VRI) :**

$$\text{VRI} = \text{Total immobilisations} - \text{Total amortissements}$$

$$\text{VRI} = -42\,947,100 - 21\,373,50$$

$$= 21\,573,60 \text{ KDA}$$

**C .Etablissement Du Tableau de Compte De résultat (TCR )**

**Tableau N°22: Des Comptes De Résultats**

**UNITE : KDA**

Rubrique	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Production H.T De bien et service	24 960	30 000	40 000	50 000	60 000
-Consommations intermédiaires	5 600	6 830	8 050	10 270	13 500
<b>= Valeur ajoutée</b>	<b>19 360</b>	<b>23 170</b>	<b>31 950</b>	<b>39 730</b>	<b>46 500</b>
-charges personnel	8 600	9 000	9 500	10 000	10 500
-Impôt et taxes	515	610	810	1 010	1 210
<b>=EBE</b>	<b>10 245</b>	<b>13 560</b>	<b>21 640</b>	<b>28 720</b>	<b>34 790</b>
-autres charges d'exploitation	560	560	600	800	800
-Amortissement	4 295	4 295	4 295	4 295	4 295
<b>=Résultat Brut d exploitation</b>	<b>5 390</b>	<b>8 705</b>	<b>16 745</b>	<b>23 625</b>	<b>29 695</b>

charges financiers	1 976	1 264	936	610	305
<b>Résultat financier</b>	<b>3 414</b>	<b>7 441</b>	<b>15 809</b>	<b>23 015</b>	<b>29 390</b>
-Impôts sur les bénéfices (19%) ≈	649	1 414	2 867	4 373	5 584
<b>Résultat net</b>	<b>2 765</b>	<b>6 027</b>	<b>12 942</b>	<b>18 642</b>	<b>23 806</b>
+ Amortissement	4 295	4 295	4 295	4 295	4 295
<b>Cash flow</b>	<b>7 060</b>	<b>10 322</b>	<b>17 237</b>	<b>22 937</b>	<b>28 101</b>

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la banque.

### Commentaires :

D'après le calcul des soldes intermédiaires de gestion on constate que :

- **La Valeur Ajoutée (VA)** : La valeur ajoutée et un indicateur de performance qui rend compte du poids économique de l'entrepris. En effet l'entreprise a générée une compte du poids économique de l'entrepris. En effet l'entreprise a générée une augmentation importante de la valeur ajoutée. Cette augmentation est due a une augmentation importante de la production expliquée par la performance des facteurs de production (capitale et personnel).
- **Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** : L'entreprise a enregistré un EBE positif au Cours des cinq années ; ce qui signifie que l'activité est profitable même rentable ; Avec une amélioration très importante. Cette augmentation due à l'importance de la valeur ajoutée d'une part et de la bonne maîtrise des changes surtout du personnel d'autre part.
- **Résultat Net de l'Exercice (RNE)**: On remarque une augmentation importante du montant du résultat net. Cela est justifié par une bonne gestion de l'entreprise.
- **Pour le Chiffre d'Affaire (CA)** : Le chiffre d'affaire a augmenté en N+5pour atteindre 60 000 000 DA contre 24 960 000 DA.
- **La Marge Commerciale (MC)** : La marge commerciale de cette entreprise est nulle, cela signifie qu'elle n'exerce pas une activité commerciale.

**D. Elaboration du Tableau emploi ressources :**

**Tableau N23 : emploi ressources avant financement**

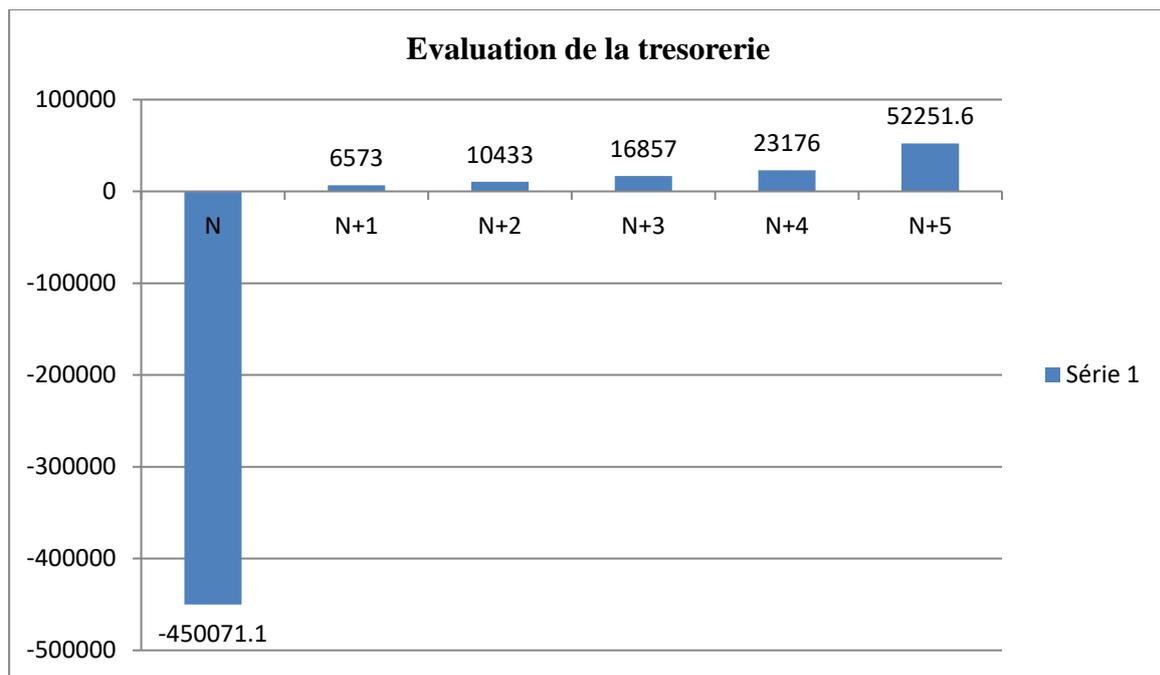
**UNITE : KDA**

Rubrique	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Ressources	-	-	-	-	-	-
CAF		7 060	10 322	17 237	22 937	28 101
VR						21 573,60
Récupération BFR						2 577
<b>TOTAL</b>		<b>7 060</b>	<b>10 322</b>	<b>17 237</b>	<b>22 937</b>	<b>52 251 ,60</b>

Rubrique	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>EMPLOI</b>	-	-	-	-	-	-
Immobilisation	42 947.1					
Variation BFR	20 60	487	-111	380	-239	
<b>Total Emploi</b>	<b>45 007,1</b>	<b>487</b>	<b>-111</b>	<b>380</b>	<b>-239</b>	
Trésorerie	-45 007,1	6 573	10 433	16 857	23 176	52 251 60
Trésorerie cumule	-45 007,1	-38 470	-28 037	-11 180	11 996	64 247.60
Trésorerie Actua (8%)	-45 007,1	6 086	8 944 ,62	13 381 ,63	17 035.05	35 561,56
Trésorerie Actua cumulé	-45 007,1	-38 921 ,1	-	-	440,2	36 001,76
			29 976 ,48	16 594,85		

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la banque.

**Figure N° 02 : L'évolution de la trésorerie prévisionnelle**



Ce tableau ci-dessus ne montre pas une augmentation de la trésorerie pendant toute la durée de vie du projet, on remarque également qu'un flux de trésorerie très élevé est dû à la récupération du BFR et de la valeur résiduelle de l'investissement.

**E. Calcul et appréciation des critères de rentabilité :**

Après avoir analysé l'activité d'exploitation prévisionnelle liée au projet, nous allons procéder à l'application des différents critères afin de déterminer la rentabilité du projet.

**a. Le délai de récupération (DR) :**

$DR = \text{l'année du dernier flux négatif} + (\text{Dernier flux négatif} \times 12 / (\text{Dernier flux négatif} + \text{premier flux positif}))$

$$= 3 + (11\,180 \times 12) / (11\,180 + 11\,996)$$

$$= 3 + (11\,180 / 23\,176) \times 12$$

**DR=3ans et 5mois**

**b. Le délai de récupération actualisé (DRA) :**

$$= 3 + (16\,594,85 \times 12) / (16\,594,85 + 440,2)$$

$$DRA = 3 + (16\,594,85) / 17\,035,04 \times 12$$

**DRA=3ans et 11mois**

La période à parcourir pour récupérer le montant du capital investi pour ce projet est de 3 ans et 11 mois, cette dernière est acceptable.

**a. La valeur actuelle nette (VAN) :**

$VAN = \Sigma$  des flux nets de trésorerie actualisés

**VAN = 36 001,76 KDA**

- ✓ La VAN de ce projet est positif. Elle fournit l'accroissement de valeur de l'entreprise

De ce fait, le projet permet de récupérer le capital investi et de dégager un excédent de liquidité d'un montant de 36 001,76KDA.

- ✓ La réalisation de l'investissement revient à décaisser 42 947,1KDA et recevoir immédiatement un montant de 36 001,76KDA donc, d'avoir une VAN de 36 001,76KDA en contrepartie.

L'investissement est donc rentable ainsi la VAN mesure sa rentabilité.

**b. L'indice de profitabilité (IP) :**

$IP = 1 + (VAN / I_0)$

$IP = 1 + (36\ 001,76/42\ 947,1)$

**IP = 1.83**

- Chaque KDA investi le projet génère 1.83KDA, ces prévisions viennent de confirmer que le projet est viable et profitable donc il est acceptable d'investir selon cet indice.

**2.4.2. Analyse de la rentabilité après financement :**

L'étude après le financement a pour objectif de déterminer la rentabilité des capitaux engagés et l'impact de l'endettement sur la rentabilité des fonds propres. Elle sera en outre, un outil de mise en place des conditions du crédit adéquates (taux, durée, ...etc.).

Cette étude intègre en plus des éléments figurant dans l'analyse avant financement, le plan de financement, les frais financiers.

### A. Elaboration de l'échéancier de remboursement

Le montant du CMT est de 29 633 ,5 KDA le remboursement s'effectuer a principal constant sur une durée de cinq avec une année de diffère un taux d'intérêt de 5.5% comme présenté dans le tableau suivant :

**Tableau N°24 : Echancier de remboursement :**

**Unité : KDA.**

Rubrique	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>Encours</b>	29 633 ,5	29 633 ,5	23 706.8	17 780,1	11 853,4	5 926.70
<b>Principal</b>		5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70
<b>intérêts</b>	1 629.84	1 629.84	1 303.74	977.9	651.94	325.97
<b>Annuité</b>	<b>1 629.84</b>	<b>7 556.54</b>	<b>7 230.44</b>	<b>6 904.6</b>	<b>6 578.64</b>	<b>6 252.67</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des données fournis par la BDL

### B. Elaboration du tableau des comptes de résultat (TCR) après financement :

**Tableau N°25 : des comptes de résultat (TCR) après financement:**

**Unité : KDA.**

Rubrique	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>=EBE</b>	<b>10 245</b>	<b>13 560</b>	<b>21 640</b>	<b>28 720</b>	<b>34 790</b>
-Amortissement	4 295	4 295	4 295	4 295	4 295
-charges financiers	1 629.84	1 303.74	977.9	651.94	325.97
<b>Résultat financier</b>	<b>4 320.16</b>	<b>7 961.26</b>	<b>16 367.10</b>	<b>23 773,06</b>	<b>30 169,03</b>
-Impôts sur les bénéfices (19%) ≈	821	1 513	3 110	4 517	5 732
<b>Résultat net≈</b>	<b>3 499</b>	<b>6 4448</b>	<b>13 257</b>	<b>19256</b>	<b>24 436.92</b>
+ Amortissement	4 295	4 295	4 295	4 295	4 295
<b>Cash flou</b>	<b>7 060</b>	<b>10 322</b>	<b>17 552</b>	<b>23 551</b>	<b>28 732</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des données fournis par la BDL

**Commentaire :** au cours des cinq années l'entreprise enregistre une augmentation de la CAF.

**C. Elaboration de la structure de financement :**

**Tableau N°26 : la structure de financement (après financement).**

**Unité : KDA.**

Rubrique	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>Immobilisation</b>	42 947.1					
<b>Variation BFR</b>	20 60	487	-111	380	-239	
<b>Total investissement</b>	<b>45 007,1</b>	<b>487</b>	<b>-111</b>	<b>380</b>	<b>-239</b>	
<b>Emprunte</b>	<b>29 633 ,5</b>	<b>487</b>	<b>-111</b>	<b>380</b>	<b>-239</b>	
<b>Apport</b>	<b>15 373 ,60</b>	<b>487</b>	<b>-111</b>	<b>380</b>	<b>-239</b>	

Source : établi par nos soins à partir des tableaux précédents.

**D. Elaboration du plan de financement :**

**Tableau N°27 : Elaboration du plan de financement.**

**Unité: KDA.**

Rubrique	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>Ressources</b>	-	-	-	-	-	-
<b>CAF</b>		<b>7 060</b>	<b>10 322</b>	<b>17 237</b>	<b>22 937</b>	<b>28 101</b>
<b>VR</b>						<b>21 573,60</b>
<b>Récupération BFR</b>						<b>2 577</b>
<b>Emprunte</b>	29 633 ,5					
<b>Apport</b>	15 373 ,60	487	-111	380	-239	
<b>TOTAL</b>	<b>45 007,1</b>	<b>7 547</b>	<b>10 211</b>	<b>17 617</b>	<b>23 176</b>	<b>52 251 60</b>

<b>Emploi</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisation</b>	42 947.1					
Variation BFR	20 60	487	-111	380	-239	
Remboursement de l'emprunte		5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70
<b>Total Emploi</b>	<b>45 007,1</b>	<b>6 413,70</b>	<b>5 815,70</b>	<b>6 306,70</b>	<b>5 687,70</b>	<b>5 926.70</b>
Trésorerie	<b>00</b>	<b>1 133.30</b>	<b>4 395.30</b>	<b>11 310.30</b>	<b>17 488.30</b>	<b>46 324.90</b>
Trésorerie cumule	<b>00</b>	<b>1 133.30</b>	<b>5 528.60</b>	<b>16 838.9</b>	<b>34 327,20</b>	<b>80 652.10</b>
Trésorerie Actua (8%)	<b>-45 007,1</b>	<b>6 086</b>	<b>8 944 ,62</b>	<b>13 381 ,63</b>	<b>17 035.05</b>	<b>35 561,56</b>
Trésorerie Actua cumulé	<b>-45 007,1</b>	<b>-38 921 ,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>440,2</b>	<b>36 001,76</b>

Source : établi par nos soins à partir des tableaux précédents.

**Commentaire :** nous remarquons d'après le tableau emploi ressources prés financement :

- Les flux de trésorerie sont nuls pendant la période de réalisation, ce signifie que tous les emplois du projet sont couverts par les ressources.
- L'application de des conditions de crédit de remboursement +1an de diffère, nous a permis d'obtenir des flux de trésorerie excédentaire.

**a. Echancier de remboursement (5+1) :**

**Tableau N°28: Elaboration de l'échéancier de remboursement 5+1.**

**Unité: KDA.**

rubrique	0	1	2	3	4	5
Encours	29 633 ,5	29 633 ,5	23706 ,8	1780.10	11 853 .40	5926.70
principale	00	5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70
Intérêt	1 629.84	1 629.84	1 303.74	977.9	651.94	325.97
<b>Annuités</b>	<b>1 629.84</b>	<b>7 556.54</b>	<b>7 230.44</b>	<b>6 904.6</b>	<b>6 578.64</b>	<b>6 252.67</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des tableaux précédents.

**b. Elaboration du plan de financement :**

**Tableau N°29 : Elaboration du plan de financement (5+1).**

**Unité : KDA**

rubrique	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
ressources						
CAF		<b>7 060</b>	<b>10 322</b>	<b>17 237</b>	<b>22 937</b>	28 101
VRI						21 573,60
Récupération BFR						2 577
Emprunt	29 633 ,5					
Apport	15 373 ,60	487	-111	380	-239	
<b>TOTAL</b>	<b>45 007,1</b>	<b>7 547</b>	<b>10 211</b>	<b>17 617</b>	<b>23 176</b>	<b>52 251 60</b>
<b>Emploi</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisation</b>	42 947.1					
Variation BFR	20 60	487	-111	380	-239	
Remboursement de l'emprunte		5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70	5 926,70
<b>Total Emploi</b>	<b>45 007,1</b>	<b>6 413,70</b>	<b>5 815,70</b>	<b>6 306,70</b>	<b>5 687,70</b>	<b>5 926.70</b>
Trésorerie	<b>00</b>	<b>1 133.30</b>	<b>4 395.30</b>	<b>11 310.30</b>	<b>17 488.30</b>	<b>46 324.90</b>

Trésorerie cumule	<b>00</b>	<b>1 133.30</b>	<b>5 528.60</b>	<b>16 838.9</b>	<b>34 327,20</b>	<b>80 652.10</b>
Trésorerie Actua (8%)	<b>-45 007,1</b>	<b>6 086</b>	<b>8 944 ,62</b>	<b>13 381 ,63</b>	<b>17 035.05</b>	<b>35 561,56</b>
Trésorerie Actua cumulé	<b>-45 007,1</b>	<b>-38 921 ,1</b>	<b>- 29 976 ,48</b>	<b>-16 594,85</b>	<b>440,2</b>	<b>36 001,76</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des tableaux précédents.

**Commentaire :** nous constatons que les flux de trésorerie sont toujours positif, toutefois il est impossible de baisser au delà de la dure du crédit ou bien de la durée du diffère car les flux de trésorerie cumules deviennent négatif.

### E. Etude De La Rentabilité Des Capitaux :

#### a. La rentabilité des fonds propres :

**Tableau N°30 : Elaboration du tableau de rentabilité des fonds propres.**

**Unité : KDA**

Rubrique	0	1	2	3	4	5
Apport	15 373 ,60	487	-111	380	-239	
Flux de trésorerie		1 133.30	4 395.30	11 310.30	17 488.30	46 324.90
dividendes						
<b>TR Actionnaires</b>	<b>-15 373.60</b>	<b>646.3</b>	<b>4 506.3</b>	<b>10 930.3</b>	<b>17 727.30</b>	<b>46 324.90</b>
TR Cumulée	-15 373.60	-14 727 ,3	-10 167	763.3	16 514	62 838.9
Coefficient 8%	1	0.93	0.86	0.79	0.73	0.96
<b>TR actualise</b>	<b>-15 373.60</b>	<b>-13 696.39</b>	<b>8 743.62</b>	<b>602.7</b>	<b>12 055.22</b>	<b>60 325.34</b>
TR cumulée actualisés	<b>-15 373.60</b>	<b>-29 069,99</b>	<b>-20 326.37</b>	<b>-19 723.67</b>	<b>-7 668.45</b>	<b>52 656.79</b>

**Source :** établi par nos soins à partir des tableaux précédents

#### b. Calcul et appréciation des critères de rentabilité des fonds propres :

##### b.1. Délai de récupération des fonds propres (DRFP)

$$DRFP=3+ ((7\ 668.45*12)/(7\ 668.45+52\ 656,79))$$

$$= (7\ 668.45/60\ 325.24)*12$$

$$=3\text{ans est }2\text{ mois}$$

\*La liquidité de projet est acceptable puisque le délai de récupération de l'investissement est de 3 ans et 2 moins

**b.2. Valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) :**

$$\text{VANEP} = 52\,656.79 \text{ KDA}$$

- La VANEP (52 656.79) est appréciable car elle est supérieure à la VAN du projet (36 001,76), ce qui signifie que les montants récupérés par le promoteur sont supérieurs à ceux du projet.

**c.2. La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE) :**

$$\text{VANE} = \text{VANFP} - \text{VAN}$$

$$\text{VANE} = 52\,656.79 - 36\,001.76 = 16\,655.03$$

$$\text{VANE} = 16\,655.03$$

- L'emprunt lui-même est rentable du fait qu'il dégage une VANE positive de 16 655.03 KDA.

**2.4.3. Etude des risques, des garanties et de la décision finale :**

**A. Etude des risques :**

Au terme de notre étude qui porte sur la viabilité et la rentabilité du projet de l'entreprise nous pouvons conclure que ce dernier est économiquement viable et financièrement rentable.

Les indicateurs financiers et les indicateurs de rentabilité sont rassurants et dans le vert avec une bonne structure bilancielle et une bonne capitalisation.

Les capacités de remboursement sont suffisantes (rajouter la part des sodas sur les futures CAF) pour faire face aux remboursements des CMT en cours et le présent CMT sollicité.

**B. Garanties réelles :**

- Caution hypothécaire d'un bien immobilier (terrain) ;
- Nantissement Machines à finances ;
- la souscription d'une police d'assurances multirisques.

**C. Décision finale :**

Vu les éléments développés ci-dessus, nous sommes d'avis favorable pour le financement du présent projet par un crédit à moyen terme (CMT), d'un montant de 29 633KDA pour une durée de 6ans dont une année de différé (5+1).

➤ **Comparaison avec la décision de la banque :**

La banque a émis un avis favorable pour le financement du projet par un crédit à moyen terme d'un montant de 29 633.KDA sur 6ans dont 1an de différé (5+1).

La différence entre notre décision et celle du banquier réside dans le montant du CMT et cela du essentiellement au fait que le banquier trouve que le projet est une belle affaire, les indicateurs sont au-dessus de la norme du secteur.

Il est à signaler que la méthode d'évaluation des projets d'investissement utilisée par le banquier et totalement différente de celle que nous avons empruntée. Elle est basée sur le calcul de la valeur actuelle nette et le délai de récupération en négligeant les autres critères de rentabilité qu'il faut prendre en considération, car il est très significatif pour la prise de décision.

**Conclusion :**

Pour s'assurer du remboursement du crédit à terme, en dépit des facteurs imprévisibles, le banquier est tenu de mener une étude très poussée de la demande de crédit d'investissement en appréciant les conditions techniques et économiques de réalisation du projet, d'une part, et les gains que va secréter l'investissement en question, d'autre part.

Après avoir parcouru toutes les étapes nécessaires à l'étude d'un dossier de crédit, le banquier aboutit à une conclusion finale qui l'orientera vers une décision rationnelle se traduisant par un accord ou un refus notifié au demandeur de crédit.

L'octroi de crédits d'investissement est un acte de gestion d'une portée considérable, eu égard aux enjeux économiques et financiers qu'il génère, tant sur le plan de création de richesses et d'emplois que sur le plan du développement économique.

**Conclusion général**

Avec l'ouverture à l'économie de marché et l'installation d'institutions financières étrangères, un autre contexte va exister, et les banques algériennes devront pour garder leur part de marché, être plus efficaces et plus compétitives. Elles devront également faire évoluer leurs techniques et procédures et proposer toute une gamme de produits nouveaux.

La banque, bien qu'elle pratique le commerce de l'argent, mais au delà de la qualité des produits ou services bancaires, c'est la confiance ou la sécurité que recherche le client, d'où la qualité du personnel est un élément constitutif du service.

La banque de demain entraînera une grande prise en considération de la technologie de l'information, et une modification de la vocation et des marchés. Les dirigeants doivent prendre en main leur responsabilité pour distribuer leurs produits et/ou services dans un cadre cohérent.

Le banquier dans son étude, recherche la rentabilité du projet et proposera par conséquent le montant du crédit et la durée de son remboursement, sachant que toute décision de crédit doit être prise en fonction de l'appréciation des risques et sa rentabilité.

Cependant, la confiance n'est pas le critère le plus pertinent, en matière de décision de financement, il faut qu'il y ait une large connaissance des sollicitateurs, et une documentation complète concernant l'objet de ce crédit.

L'analyse économique et financière, nous permet de mesurer suffisamment l'aptitude du projet à s'adapter au marché. Cette analyse est primordiale dans ce sens que les entreprises évoluent maintenant dans un environnement concurrentiel et générateur de menaces. D'autre part l'étude de la documentation présentée démontre parfois l'insuffisance de la rentabilité financière du projet et son aptitude d'assurer les services de la dette, consistant en principal et intérêt ainsi que la difficulté à asseoir en rendement aux capitaux engagés.

## Références bibliographiques

### Ouvrage :

- ANTOINE S., « Audit et Contrôle Interne Bancaire », Editions AFGES, Paris, 2002.
- ANDREANIC, «les métiers de la banque et de la finance », Edition l'étudiant, Paris 2007.
- Armand D. et ALL, « Manuelle de gestion », volume 2, 2 ème Edition, ELLIPSES, 2004.
- BARRAU J. et Délaya, « Gestion financière », DUNOD, Paris, 1991.
- BERNET, ROLLANDE L., «Principes de Technique Bancaire», 20ème édition DUNOD, Paris, 1999.
- BIALESM, LEURIONR et RIVAUDJ, 4ème Edition BERTI, Alger, 2007,
- BOUYACOUB F., « L'entreprise et le Financement Bancaire », Edition casbah, Alger 2000.
- BOUYAKOUB Farouk, « L'entreprise et le financement bancaire.
- CAPAL JV., GARNIER O., « Dictionnaire d'économie et de science sociale » Hatier, Paris, 1994.
- Conso P. et HENICI F., « Gestion Financière de l'entreprise », 10ème édition, DUNOD, Paris, 2002.
- COUSSERGUES S., « Gestion de la banque », DUNOD, Paris.
- COUSSERGUES S., « Gestion de La banque du diagnostic à la stratégie » 7ème édition, Gautier bordeaux.
- COUSSERGUES S., «Gestion de la Banque », DUNOD, Paris, 2007.
- FERRONNIERE J., et CHILLAZ E., « Les Opérations de Banque », 6ème Edition, Dalloz, Paris, 1980.
- MEYSSONNIER F., « Banque, mode d'emploi », Edition EYROLLES, Paris, 1992.
- PATAT JP., « Monnaie institution financière et politique monétaire », ECONOMICA, Paris, 1993.
- PETITE D., « Le risque de crédit bancaire », Edition scientifique RIBER, Paris, 1996.
- RIVET A., « Gestion financière, analyse et politique financière de l'entreprise », Edition Ellipses.
- RONCOLLI T., «La Gestion des Risques Financiers», 2ème, Edition, ECONOMICA, Paris, 2004.

- SOLANIK. B., « Gestion financière » ,6ème Edition, DUNOD, Paris, 2001.
- TAHAR H.S., « Les Risques de L'entreprise et de la Banque », Edition Dahlab, Alger, 2007.
- TRAVERDET., POPIOLEK N., «Guide du Choix D'investissement », Edition d'organisation, Paris.
- VEYRENC A., « Banque, bourse et assurance », DURASSIE. G & commerce, Paris.
- ZURICH « Unis des banques suisses, «compréhension, confiance, collaboration » 1996.

### **Mémoires**

- MANSOURI et HARMOUN, « choix des projets d'investissement » Mémoire fin de cycle, MBEF, 2008
- AIS F. et BENOUCANE R., «Evaluation financière d'un projet d'investissement », Mémoire fin de cycle, cas SPA générale emballage, Université Abderrahmane mira de Bejaia, 2016, P.4

### **Lois et réglementations :**

- Le Code des banques algériennes
- Le code de commerce.
- Le code civil algérien.
- Loi n° 90-10 du 14



المستويات التي يتم عرض لها الخاضع لتسجيل في حالة مخالفة أحكام القانون رقم 08.04 المؤرخ في 14 غشت سنة 2004 والمتعلق بشروط ممارسة الأنشطة التجارية، العمل والمتمم.

طبقاً لأحكام المواد 31، 32، 33، 34، 35، 36، 37، 38، 39، 40، 41 مكرر من القانون المذكور أعلاه، يعاقب بغرامة من 5.000 إلى 50.000 دج و / أو الحبس من ستة (6) أشهر إلى سنة (1) كل من:

- عارس نشاطاً تجارياً قارراً أو غير قار دون التسجيل في السجل التجاري؛
- عارس نشاط تجاري مستخرج سجل تجاري منتهي الصلاحية،
- يخلي بتصاريحات غير صحيحة أو يدلي بملومات غير كاملة بهدف التسجيل في السجل التجاري؛
- عارس نشاطاً تجارياً قارراً دون حيازة عمل تجاري؛
- عارس نشاطاً أو مهنة مقفلة خاضعة للتسجيل في السجل التجاري دون الرخصة أو الإجماع المطلوبين؛
- عارس تجارة خارجية عن موضوع السجل التجاري؛

لم يشهر البيانات القانونية المنصوص عليها في المواد 11، 12، و 15 من القانون المذكور أعلاه،

يقتل أو يزور مستخرج السجل التجاري أو الوثائق المرتبطة به؛

لم يعدل بيانات مستخرج السجل التجاري؛

منح وكالة لممارسة نشاط تجاري باسم صاحب السجل التجاري بإسئائه، الزواج، الأوصاف والفروع من الدرجة الأولى،

لم يحترم الالتزام بالداوامة المنصوص عليها في الفقرة 2 من المادة 22 من القانون المذكور أعلاه.

ملاحظة:

لا يعني التسجيل في السجل التجاري التاجر من الالتزامات التي تقع على عاتقه خلال ممارسة أنشطته، لا سيما عندما تكون هذه النشاطات موضوع تنظيم خاص.

مهامور الفرع المحلي للتجارت الخارجية بالمركز الوطني للتسجيل التجاري لولاية بجاية

03 مدقم 2019

التاريخ: 900052304

الرقم التسلسلي: 900052304

إمضاء الخاضع للتسجيل أو ممثله الشرعي

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التجارة

المركز الوطني للتسجيل التجاري

C.N.R.C

مستخرج السجل التجاري

قييد

شخص معنوي

رقم السجل: 06/00 - 0189786 ب 19

تاريخ التسجيل في السجل التجاري: 2019/03/03

## Annexe 2

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
الديوان الوطني للإحصائيات



الفهرس الوطني للأعوان  
الإقتصاديين و الإجتماعيين

مرسوم تنفيذي رقم 97-396 مؤرخ في 26 جمادى الثانية الموافق لـ 28 أكتوبر 1997، يتعلق برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.) و  
سمن إنشاء الفهرس الوطني للأعوان الإقتصاديين و الإجتماعيين. إن المعلومات المتضمنة في هذا الملف محفوظة بالسرا الإحصائي  
(مرسوم تشريعي رقم 01-94 مؤرخ في 15 جانفي 1994 المتعلق بالمنظومة الإحصائية)

إشعار بالتعريف

تعرف مؤسستكم برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.)  
رقم تعريف مؤسستكم برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.)  
0 019 0625 00058 52  
رقم تعريف مؤسستكم برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.)  
NOM OU RAISON SOCIAL: VGE LAAZIB  
S.GLE:  
ADRESSE: BEJAIA  
N. LAYA: 06  
COMMUNE: 25  
N. R. C./AGREMENT: 19B0189786  
CODE ACTIVITE (NAA): 2229  
تعارف مؤسستكم برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.)  
رقم تعريف مؤسستكم برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.)  
NOM OU RAISON SOCIAL: VGE LAAZIB  
S.GLE:  
ADRESSE: BEJAIA  
N. LAYA: 06  
COMMUNE: 25  
N. R. C./AGREMENT: 19B0189786  
CODE ACTIVITE (NAA): 2229  
تعارف مؤسستكم برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.)  
رقم تعريف مؤسستكم برقم التعريف الإحصائي (ر.ت.ب.)  
NOM OU RAISON SOCIAL: VGE LAAZIB  
S.GLE:  
ADRESSE: BEJAIA  
N. LAYA: 06  
COMMUNE: 25  
N. R. C./AGREMENT: 19B0189786  
CODE ACTIVITE (NAA): 2229

التاريخ و التاريخ



04 AVR 2019

في حالة عدم الموافقة مع إحدى خانات هذا الإشعار، يرجى إعادة إرساله مع التصحيحات إلى العنوان التالي:

الديوان الوطني للإحصائيات، 12 شارع باب عزون- القصبة- الجزائر

الهاتف: +213 (0) 21 43 93 28 الفاكس: +213 (0) 21 43 93 16

Email: [ons@ons.dz](mailto:ons@ons.dz)

Site web: [www.ons.dz](http://www.ons.dz)

## Annexe 3

SOCIETE ALGERENNE D'EXPERTISE ET DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE  
Société par Actions au Capital de 540 millions de dinars - R.C N° 98 B 3058 - Route de Daly Ibrahim - Cheraga, Alger

## CENTRE D'EXPERTISES : BORDJ BOU ARRERIDJ

Adresse : 10 AV DU 8 MARS B.B.ARRERIDJ

Téléphone 035 69 02 84

Fax : 035 69 02 84

## RAPPORT D'EVALUATION

N° PV : 13-E1900087

MANDANT :

CLIENT :

ADRESSE :

SITUATION DU BIEN :

NATURE DE

NUMERO DE L'OD :

DEMANDE (SOUCHE) N° :

DATE DU DEPLACEMENT :

DATE D'ETABLISSEMENT :

EXPERT :



Griffe et Signature de

WVCAKSZMAGYJU61JOIUL1MHASYQ7J0CYAANOAD+NX0KFEHIBPBYF31NGFF 11

3058 98 510

Société par action au capitale de 540 millions de Dinars - R.C N° 98 B 3058 - Route de Dely Brahim Cheraga

Tel : 031.36.23.99 - 021.36.27.25 - Fax : 021.36.33.36

**PREAMBULE :**

Conformément à la convention SAE BDL, le deux du mois de septembre l'an deux mille dix neuf. Nous M<sup>r</sup> expert en bâtiment et risques divers exerçant à la Société Algérienne d'Expertise « SAE/EXACT » sise à Cheraga, centre d'exploitation de BBA, sommes rendus sur le lieu appartenant à M<sup>r</sup> en présence M<sup>r</sup> pour procéder aux missions suivantes :

- Évaluation d'un bien foncier.
- **DESCRIPTION DES LIEUX :**

Le bien foncier lieu de notre expertise d'évaluation est un terrain agricole, d'une superficie globale de **29.211,00 m<sup>2</sup>** d'une forme trapézoïdale ayant une topographie plat, situé à MANSOURA, Wilaya De BBA.

**DELIMITATION :**

Nord : /////  
 Sud : /////  
 Est : /////  
 Ouest : /////  


**EVALUATION DU BIEN IMMOBILIER:****A. Bien foncier :**

- Superficie du terrain :	29211,00 m <sup>2</sup>
- Prix unitaire du mètre carré :	1.500,00 DA/ m <sup>2</sup>
- Valeur vénale :	43.816.500, 00 DA

La valeur vénale du bien foncier (terrain) est arrêtée à la somme :

**Quarante trois million huit cent seize mille cinq cent dinars.**

**LA VALEUR VENALE DU BIEN FONCIER:**

DESIGNATION	MONTANT
Terrain	43.816.500, 00 DA
valeur vénale du bien agricole	43.816.500, 00 DA

Le montant du bien foncier est arrêté à la somme :

**Quarante trois million huit cent seize mille cinq cent dinars..**

**DOCUMENTS CONSULTES :**

- livret foncier enregistré à la conservation foncière de manssoura vol 13  
Case N° 566 en date 29-12-2013.
- Pièce d'identité N°114420257

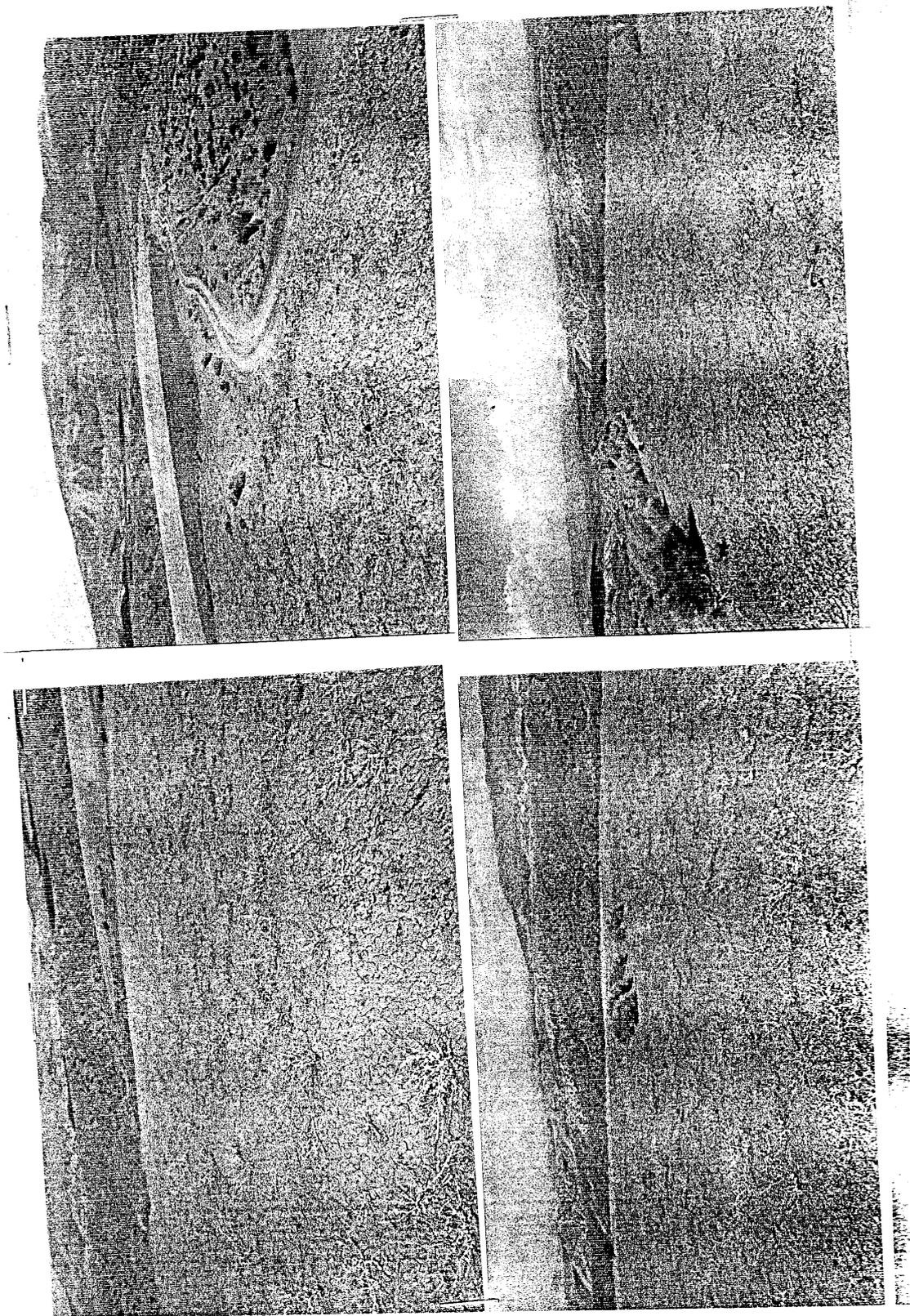
**Pièces jointes :**

- Les photos du bien immobilier visité au nombre de (04)
- Rapport d'Expertise et Évaluation en trois exemplaires.

-En substance, nous remettons cette expertise d'évaluation au demandeur, qui l'exploitera aux fins utiles dans un cadre réglementaire.

Fait et clos à BBA, Le 04/09/2019.  
L'Expert chargé de l'affaire





## Annexe 4

## FEUILLE DE COMITE DE CREDIT

Séance du 21/05/2019

Nom ou raison sociale :Numéro du compte :Activité : Fabrication d'Article en plastique.Agence : EL-KSEUR 142

<u>Numéro A.C précédente</u>			<u>Date :</u>				
Néant							
Unité : millier de DA							
Crédits autorisés			Engagements au	Situation des garanties exigées (1)			
Forme	Montant	Echéance	15/03/2017	Nature	Rôle	Montant	Echéance
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Crédit (s) sollicité (s) ou point inscrit à l'ordre du jour :

Crédit a Moyen Terme (CMT) de: 29 633 000 DA.

Acquisition de :

- Machine à injection plastique
- Moule injection plastique

(1) Indiquer l'ensemble des garanties exigées par l'A.C sus-indiquée. Dans le rôle, indiquer « R » si la garantie est recueillie, « NR » pour garantie non recueillie.

**Objet du crédit :**

La relation EURL PLAST, représentée par Monsieur MADAOUI Karim, nous sollicite pour un crédit d'investissement, d'un montant de vingt neuf millions six cent trente trois mille (29 633 000 DA), pour l'acquisition d'une machine à injection plastique pour 24 590 000 DA et moule injection plastique pour 11 500 000 DA (ci-joint copie de la facture pro format).

**PRESENTATION DE LA RELATION :**

**Nom ou Raison sociale:** EURL PLAST.  
**Gérant:** MR  
**Adresse:** LAAZIB COMMUNE AKBOU, wilaya de BEJAIA  
**N° de compte :**  
**Activité:** Entreprise de transformation de plastique.  
**Possession d'affaires parallèles:** Néant  
**Moralité du dirigeant:** Bonne

La relation EURL PLAST, représentée par Monsieur MADAOUI Karim, exerce l'activité d'entreprise de transformation de plastique, dont le siège social est situé au lieu dit LAAZIB, commune d'AKBOU, wilaya de BEJAIA.

L'affaire a rallié les caisses de notre établissement financier, sous le numéro de compte commercial suivant : 06/00-0189786 B 19, enregistrée au centre de commerce CNP Bejaia sous le numéro: 06/00-0189786 B 19 (ci-joint copie du registre de commerce). Selon l'objet de la société.

La relation nous sollicite pour un crédit à moyen terme sous forme d'un CMT de montant de 29 633 000 DA, représentant 70% du coût global du projet de 42 947 100 DA, destiné au financement de l'acquisition d'une machine à injection plastique et des moules (voir ci-joint la facture pro forma).

**La structure de financement du client:**

La structure de financement proposée par le promoteur est la suivante :

- Apport personnel de 13 314 100 DA;
- Crédit bancaire de 29 633 000 DA.

Donc un projet d'un montant global de 42 947 100 DA

Impact du projet :

Les retombées du projet sur le plan socio-économique, sont en adéquation avec les objectifs de l'Etat et de ses pouvoirs publics car il permet de créer 05 emplois directs et des emplois indirects.

Structure de l'investissement banque:

La structure de financement de l'investissement, tel que souhaité par notre relation est la suivante :

STRUCT.DE L'INVESTISSEMENT	total	STR. DE FIN.	TOTAL
Machine a injection	11 500 000	Apts prom.:	17 947 100
moule	24 590 000	Empts banc.:	25 000 000
Total	42 947 100	TOTAL	42 947 100

Les garanties proposées :

- Une garantie sous forme de caution hypothécaire sur terrain d'une valeur de 144 879 000 DA (ci-joint copie de l'expertise en date du 21/03/2019) .....42 947 100 DA.
- Nantissement matériels à acquérir.....42 947 100 DA.
- DAMp.....42 947 100 DA.

Avis ou décision du comité

Avis favorable pour un crédit a moyen terme (CMT) de 25 000 000 DA soit 58 % du total de l'investissement, sur une durée de (05) cinq ans dont (12) mois de différé. Destiné au financement d'une opération d'acquisition d'une machine de transformation du bois.

Ce financement est subordonné au recueil des garanties suivantes :

- Nantissement matériel d'une valeur 42 947 100 DA
- DAMP (42 947 100 DA)
- Caution hypothécaire sur terrain (42 947 100 DA).

Et au respect des conditions suivantes :

- Centralisation du chiffre d'affaire au guichet de la banque.
- Paiement des taux et commissions en vigueur.
- Versement de la part d'autofinancement
- Paiement direct au fournisseur
- Recueil des garanties exigé

## Annexe 5



## وزارة العمل و التشغيل و الضمان الاجتماعي

الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي

تغيير الاجراء

وحدة تولاية : .....

مخبر : ق.ش. / .....

## تسيير تسديد اشتراكات الضمان الاجتماعي بالتقسيط

المدة 17 من المرسوم رقم 289-15 المؤرخ في 14 نوفمبر 2015  
 لمتعلق بالضمان الاجتماعي للأشخاص غير الاجراء الذين يمارسون نشاطا لحسابهم الخاص

مدير هيئة الضمان الاجتماعي

- بموجب الاعتراف بالدين الموقع من طرف المدين

يقدر

بأنه : يمنح جدول دفع بالتقسيط لاشتراكات الضمان الاجتماعي للسيد(ة) :

- الاسم و اللقب : .....

- رقم التسجيل : .....

في : تتمثل عناصر جدول الدفع بالتقسيط فيما يلي :

- سنوات الاشتراكات المستحقة 2016-2015-2014-2013-2012-2011-2010-2009-

- المدة المحددة للجدول 8...قسما فصليا - تاريخ القسط الأول 2019 / 06 / 30 تاريخ القسط الأخير 2021 / 03 / 31

- المبلغ الإجمالي للاشتراكات المستحقة : 203.080,00

- بالأحرف : .....

في : يلتزم المكلف باحترام تعهده المتضمن تسديد اشتراكات للضمان الاجتماعي بالتقسيط.

- يلتزم المكلف المدين بتسديد مبالغ الأقساط بانتظام.

في : هذا القرار لا يلغي اشتراكات السنوات اللاحقة المشار إليه في المادة 2 أعلاه ' فان الاشتراكات مستحقة ابتداء من أول يناير  
 من سنة و يدفع قبل حلول أول يولي من نفس السنة ' ويدفع قبل أول أكتوبر من كل سنة مدنية بالنسبة للأشخاص غير الاجراء  
 يمارسون لحسابهم الخاص حصريا نشاطا فلاحيا

في : يترتب عن عدم احترام بنود هذا القرار مايلي :

- إلغاء جدول الدفع بالتقسيط

- تصنف إلى مبلغ الدين المحرر في هذا القرار مبالغ الغرامات و الزيادات على التأخير

- يقوم صندوق الوطني للضمان الاجتماعي لغير الاجراء بتطبيق اجراءات التحصيل الجبري لتحصيل المبالغ المستحقة

دور ب... الشبانه الجوارى أقبول 2019 / 03 / 20



مدير هيئة الضمان الاجتماعي  
 رئيس الشبكة الجوارى

## Annexe 6

COMITE DE DEVELOPPEMENT LOCAL  
POLE COMMERCIAL DE BEJAIA

BEJAIA LE:

**AUTORISATION DE CREDIT N°PC152/ /2019**

COMITE DE CREDIT POLE COMMERCIAL BEJAIA

DATE DE DECISION DU CREDIT:

NOM OU RAISON SOCIALE:  
ACTIVITE: MENUISERIE DE BOIS ALUMINIUM ET TOUTES MATIERES  
MATIERES  
ADRESSE: Z.A SEDDOUK WILAYA DE BEJAIA  
N° DE COMPTE: 00500142400238703090  
ID: 1124017

DESTINATAIRE	
- AGCE	EL-KSEUR
- PC BEJAIA	
- PO BEJAIA	
- DASC	

Cette autorisation annule et remplace les précédentes. Elle n'est valable que dans la mesure où les garanties prescrites sont prises et les conditions réalisées.

N° LIGNE	FORME DE CREDIT	ROLE	CODE	MONTANT	ECHÉANCE
1	Av/Stocks MOB	c	124	21 000 000	
				21 000 000	

**TOTAL EN LETTRE: vingt un millions**

**GARANTIES**

UNITE= KDA

N° LIGNE	NATURE DES GARANTIES	ROLE	CODE	MONTANT	CONDITIONS ET OBSERVATIONS
1	Caution hypothécaire sur Terrain	c	951/59 B	21 000	Cette autorisation porte sur un crédit d'investissement de 21 000 KDA  <b>Conditions:</b> Maintien des garanties sous dossier taux: 06 %, durée: 05 ans Application des commissions et taux en vigueur Centralisation du CA à nos guichets recueil des garanties exigées Aucun dépassement n'est toléré
2	Crédit Ass. Multi. Risq.	c	980 E	6 944	
<b>RAPPEL DES CREDITS EN COURS</b>					
N° LIGNE	NATURE DES CREDITS	MONTANT	ECHÉANCE		
Total					



## Annexe 8

EURL :  
ACTIVITE : FABRICATION ARTICLES  
EN PLASTQUE  
SIEGE SOCIAL : LAAZIB  
COMMUNE AKBOU  
WILAYA DE BEJAIA  
TEL : 06 67 65 45 27

Akbou, le 19/03/2019

A MONSIEUR  
LE DIRECTEUR DE BDL  
AGENCE D'AKBOU

Objet : demande de crédit d'investissement

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous solliciter pour un concours financier à hauteur de 69% de mon projet soit, un montant de : **vingt neuf millions six cent trente trois mille dinars (29 633 000,00 DA)** destiné pour l'acquisition d'une machine de fabrication d'articles en plastique.

En guise de garantie, je vous propose :

- Une caution hypothécaire d'un bien immobilier (terrain).
- Nantissement machines à financer.
- La souscription d'une police d'assurances multirisques.

Mes motivations et le degré de mon engagement personnel dans cette opération, vous réconforterez d'avantage.

Ainsi, pour ne pas compromettre la rentabilité du projet engagé, un délai de remboursement s'étalant sur cinq ans avec un différé de douze mois s'avère indispensable.

En restant entièrement à votre disposition, pour plus amples informations et en vous remerciant d'avance pour votre accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus distinguées.

CACHET & SIGNATURE



**Annexe 9****DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE :**

Pour faire face, à l'impact positif et les perspectives favorables qui se présentent, il est profitable, de procéder à l'acquisition d'un matériel de fabrication des articles en plastique, en vue de répondre, à une demande croissante dans ce domaine d'activités.



En effet, la demande est en progression sans cesse. Les ressources clientèles demeurent insatisfaites, malgré le nombre important de fabricants.

**AVANTAGES SOUHAITES :**

La société souhaite un crédit d'investissement permettant de couvrir 69% du montant du projet à réaliser.

**STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT**

Désignation	Quantité	P.U.	MONTANT TTC
• MACHINE A INJECTION PLASTIQUE	01	29 262 100,00	29 262 100,00
• MOULE INJECTION PLASTIQUE	05	2 737 000,00	13 685 000,00
TOTAL			42 947 100,00
• Auto financement 31%			13 313 601,00
• Crédit bancaire 69%			29 633 499,00
TOTAL			42 947 100,00

**PLANNING DE REALISATION:**

Le projet sera réalisé, dès mobilisation du CMT.

## ANNEXE 10 : bilan prévisionnel sur 5ans

## DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE : EURL MADAQOUI PLAST  
ACTIVITE : PRODUCTION ARTICLES EN PLASTIQUE.

LAZIB AKROU

(A) BILAN PREVISIONNEL SUR 5 ANS

A C T I F	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
<b>I- INVESTISSEMENTS</b>					
Frais Préliminaires					
Resorption frais préliminaires					
Frais Préliminaires Nets	42 947 000	42 947 000	42 947 000	42 947 000	42 947 000
Equipements	4 295 000	8 590 000	12 885 000	17 180 000	21 475 000
Amortissements	38 652 000	34 357 000	30 062 000	25 767 000	21 472 000
Equipements Nets	38 652 000	34 357 000	30 062 000	25 767 000	21 472 000
<b>ST INVESTISSEMENTS</b>					
Stocks	1 000 000	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000
<b>ST STOCKS</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
Créances d'investissements					
Autres Créances	260 000	347 000	436 000	416 000	277 000
Clients	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>II- CREANCES</b>	<b>1 260 000</b>	<b>1 347 000</b>	<b>1 436 000</b>	<b>1 416 000</b>	<b>1 277 000</b>
<b>III- DISPONIBILITES</b>					
Banque	800 000	6 000 000	20 808 000	42 191 000	69 949 000
Caisse	22 000	31 000	808 000	191 000	949 000
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>41 734 000</b>	<b>43 835 000</b>	<b>53 806 000</b>	<b>71 374 000</b>	<b>94 698 000</b>
<b>I-CAPITAL SOCIAL</b>	<b>100 000</b>				
Apports des associées	13 314 000	13 314 000	13 314 000	13 314 000	13 314 000
réserves facultatives			1 500 000	4 000 000	7 000 000
<b>Réserves légales</b>		138 000	439 000	1 086 000	2 018 000
<b>Resultat en Inst. d'affectation</b>		<b>2 765 000</b>	<b>8 792 000</b>	<b>21 734 000</b>	<b>40 376 000</b>
<b>TOTAL DETTES</b>					
CMT	23 706 000	17 779 000	11 852 000	5 925 000	
Dettes fournisseurs					
Dettes à court terme					
Détenion pour compte	1 000 000	1 998 000	1 500 000	1 600 000	1 800 000
Dettes d'exploitations	200 000	300 000	500 000	600 000	700 000
credit leasing					
<b>RESULTATS COMPTABLE</b>	<b>3 414 000</b>	<b>7 441 000</b>	<b>15 809 000</b>	<b>23 015 000</b>	<b>29 390 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 734 000</b>	<b>43 835 000</b>	<b>53 806 000</b>	<b>71 374 000</b>	<b>94 698 000</b>

## ANNEXE 11 : TCR sur 5ans

DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES  
 DESIGNATION DE L'ENTREPRISE : EURL MADAOUI PLAST  
 PRODUCTION ARTICLES EN PLASTIQUES  
 LAAZIB AKBOU

( B ) TCR PREVISIONNELS

DESIGNATION	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Ventes marchandises					
Marchandises consommées					
Marge brute					
Préstation fournie					
Production vendue	24 960 000	30 000 000	40 000 000	50 000 000	60 000 000
Matière et fournitures cons.,	5 000 000	6 000 000	7 000 000	9 000 000	12 000 000
Services	600 000	830 000	1 050 000	1 270 000	1 500 000
Transport					
Loyers charges locatives	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Entretien et réparation	400 000	600 000	800 000	1 000 000	1 200 000
Autres services	50 000	80 000	100 000	120 000	150 000
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>19 360 000</b>	<b>23 170 000</b>	<b>31 950 000</b>	<b>39 730 000</b>	<b>46 500 000</b>
Frais de personnel	8 600 000	9 000 000	9 500 000	10 000 000	10 500 000
Frais divers	560 000	560 000	600 000	800 000	800 000
Assurances	560 000	560 000	600 000	800 000	800 000
Autres frais					
Impôts et taxes	515 000	610 000	810 000	1 010 000	1 210 000
Versement forfaitaire	/	/	/	/	/
TAP	505 000	600 000	800 000	1 000 000	1 200 000
Droit de douanes					
Autres impôts et taxes	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Frais financiers	1 976 000	1 264 000	936 000	610 000	305 000
Amortissements	4 295 000	4 295 000	4 295 000	4 295 000	4 295 000
<b>Total des charges d'exploit.</b>	<b>21 546 000</b>	<b>22 559 000</b>	<b>24 191 000</b>	<b>26 985 000</b>	<b>30 610 000</b>
<b>RBE</b>	<b>3 414 000</b>	<b>7 441 000</b>	<b>15 809 000</b>	<b>23 015 000</b>	<b>29 390 000</b>
IBS 19%	649 000	1 414 000	2 867 000	4 373 000	5 584 000
<b>R.net d'exploitation</b>	<b>2 765 000</b>	<b>6 027 000</b>	<b>12 942 000</b>	<b>18 642 000</b>	<b>23 806 000</b>

( C ) PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATION	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
<b>Solde à nouveau</b>	<b>/</b>	<b>822 000</b>	<b>6 631 000</b>	<b>20 808 000</b>	<b>42 191 000</b>
Crédit bancaire	29 633 000	/	/	/	/
Apport	13 314 000	/	/	/	/
Encaissement /production	24 000 000	30 000 000	40 000 000	50 000 000	60 000 000
<b>Total recettes</b>	<b>66 947 000</b>	<b>30 822 000</b>	<b>46 631 000</b>	<b>70 808 000</b>	<b>102 191 000</b>
Acquisition investissements	42 947 000	/	/	/	/
Achats M/F	5 000 000	6 000 000	7 000 000	9 000 000	12 000 000
Services	600 000	830 000	1 050 000	1 270 000	1 500 000
Frais de personnel	8 600 000	9 000 000	9 500 000	10 000 000	10 500 000
Frais divers	560 000	560 000	600 000	800 000	800 000
Frais financiers	1 976 000	1 264 000	936 000	610 000	305 000
Impôts taxes	515 000	610 000	810 000	1 010 000	1 210 000
Charges d'exploitations	/	/	/	/	/
Remboursement credit bancaire	5 927 000	5 927 000	5 927 000	5 927 000	5 927 000
Autres emprunts	/	/	/	/	/
<b>Total dépenses</b>	<b>66 125 000</b>	<b>24 191 000</b>	<b>25 823 000</b>	<b>28 617 000</b>	<b>32 242 000</b>
<b>Solde final</b>	<b>822 000</b>	<b>6 631 000</b>	<b>20 808 000</b>	<b>42 191 000</b>	<b>69 949 000</b>

## Table des matières

<b>Introduction générale :</b> .....	<b>1</b>
<b>Chapitre I : Notions de base sur les banques et les investissements</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Section 1: Généralités sur les banques:</b> .....	<b>5</b>
1.1 Définition de la banque.....	5
1.2. Les différents types de banques .....	6
1.2.1. Les banques de dépôts: .....	6
1.2.2. Les banques d'affaires.....	6
1.2.3. Les banques d'investissements.....	6
1.2.4. Les banques d'épargnes .....	6
1.3. Les différentes formes d'activités des banques .....	7
1.3.1. Les opérations de banque.....	7
A. La réception des dépôts du public .....	7
B. La distribution de crédit.....	7
C. Les services bancaires de paiement .....	8
1.3.2. Les activités annexes .....	8
1.3.3. Les prises de participation.....	8
1.4. Le rôle des banques .....	9
1.4.1. Le traitement de l'information.....	9
1.4.2. L'expertise de la banque en matière d'évaluation et de suivi des risques .....	9
1.4.3. La banque et l'assurance de liquidité: .....	10
A. Les dépôts bancaires .....	10
B. Les crédits bancaires .....	10
<b>Section 2 : Quelques concepts de base sur les investissements</b> .....	<b>11</b>
2.1. Définition de l'investissement .....	11
2.1.1. Définition comptable de l'investissement .....	11
2.1.2. Définition économique de l'investissement .....	11
2.1.3. Définition gestionnaire de l'investissement .....	11
2.1.4. Définition financière de l'investissement.....	11
2.2. La classification des investissements.....	12

2.2.1. Les investissements par objectif .....	12
A. Les investissements de remplacement.....	12
B. Les investissements de capacités .....	12
C. Les investissements de productivité .....	12
D. Les investissements stratégiques .....	12
2.2.2. Les investissements par Nature Comptable.....	13
A. Les investissements corporels .....	13
B. Les investissements incorporels .....	13
C. Les investissements financiers .....	13
D. Les investissements en besoin en fond de roulement .....	13
2.2.3. Les investissements par la durée .....	13
A. Les investissements à court terme .....	13
B. Les investissements à moyen terme.....	13
C. Les investissements à long terme.....	13
2.2.4. Les investissements par la finalité.....	13
A. Les investissements productifs .....	13
B. Les investissements non directement productifs.....	14
2.3. Les caractéristiques d'un investissement.....	15
2.3.1. Le capital investit.....	15
2.3.2. Les recettes nettes (Cashes- flows nets) .....	15
2.3.3. La Valeur Résiduelle (VR).....	16
2.3.4. La Durée de vie de Projets (DRV) .....	16
2.4. Les Objectifs d'un projet d'investissement.....	16
2.4.1. Les objectifs d'ordre stratégique.....	16
2.4.2. Les objectifs d'ordre opérationnel .....	16
A. Objectif de coût.....	17
B. Objectif de temps .....	17
C. Objectif de qualité .....	17
<b>Conclusion.....</b>	<b>17</b>

<b>Chapitre II : Le Financement Des Investissements.....</b>	<b>18</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>19</b>
<b>Section 1 : Généralités sur les crédits.....</b>	<b>19</b>
1.1. Définition du crédit.....	19
1.1.1. Définition juridique .....	20
1.1.2. Définition économique.....	20
1.2. Les différentes formes de crédit .....	20
1.2.1. Les crédits d'exploitation.....	21
A. Crédit par caisse.....	21
a. Les crédits par caisse généraux .....	21
<i>a.1.</i> La facilité de caisse .....	21
<i>a.2.</i> Les découverts .....	21
<i>a.3.</i> Les crédits de campagne.....	21
<i>a.4.</i> Les crédits relais .....	21
b. Les crédits par caisse spécifiques .....	22
b.1. Les crédits assortis de garanties réelles .....	22
b.2. Les crédits de mobilisations de créances commerciales.....	22
B. Les crédits par signature.....	22
a.L'acceptation.....	22
b. L'aval.....	23
c. Les cautions (cautionnement).....	23
1.2.2. Les crédits de trésorerie.....	23
A. la facilité de caisse .....	23
B. Le découvert bancaire.....	23
C. Le crédit de compagnie .....	23
1.2.3. Les crédits de mobilisations et de ventes .....	23
A. L'escompte.....	24
B. L'affacturage .....	24
C. La cession de créance « la loi Daily».....	24
1.2.4. Le crédit d'investissement.....	24
A. Les crédits d'investissements classiques.....	24
a. Les crédits à moyen terme.....	24
a.1. Le crédit à moyen terme réescomptable.....	25

a.2. Le crédit à moyen terme mobilisable.....	25
a.3. Le crédit à moyen terme non mobilisable.....	25
b. Le crédit flexeo.....	26
c. Le crédit à long terme.....	26
B. Le crédit-bail.....	26
a. Son principe.....	27
b. Le mécanisme du crédit-bail.....	27
c. Les types de crédit-bail.....	27
c.1. Le crédit-bail mobilier.....	27
c.2. Le crédit-bail immobilier.....	28
C. Les crédits spéciaux.....	28
a. Le crédit à l'emploi de jeune.....	28
a.1. Mode de financement.....	28
1.2.5. Les crédits finançant le commerce extérieur.....	29
A. Le financement des importations.....	30
a. L'encaissement documentaire.....	30
b. Le crédit documentaire.....	30
B. Le financement des exportations.....	30
a. Le crédit fournisseur.....	30
b. Le crédit acheteur.....	30
1.2.6. Les crédits aux particuliers.....	30
A. Les crédits à la consommation.....	30
B. Les crédits immobiliers.....	31
1.3. Les caractéristiques du crédit.....	31
1.3.1. La confiance.....	31
1.3.2. Le risque.....	31
1.3.3. Le temps.....	32
1.4. Les objectifs d'un crédit d'investissement.....	32
<b>Section 2 : Les Risques Du Crédit D'investissement.....</b>	<b>32</b>
2.1. Définition du risque de crédit.....	32
2.2. Typologie des risques de crédit.....	32
2.2.1. Le risque de contrepartie.....	32
2.2.2. Le risque particulier à un client ou à une opération.....	33

A. Le risque particulier à un client.....	33
B. Le risque particulier à une opération .....	33
2.2.3. Le risque de taux .....	33
2.2.4. Le risque corporatif ou professionnel .....	33
2.2.5. Le risque général .....	34
A. Le risque économique .....	34
B. Le risque monétaire .....	34
C. Le risque politique .....	34
D. Le risque social .....	34
E. Le risque naturel .....	34
2.2.6. Les risques financiers .....	35
A.. Risque de liquidité .....	35
B. Risque de crédit .....	35
C. Risque de taux d'intérêt .....	35
D. Risque de change .....	35
E. Risque de marché .....	35
F. Options cachées .....	35
G. Les risques non financiers.....	36
a. Risque de marges (ou de volume).....	36
b. Risques règlementaires et légaux.....	36
c. Risque opérationnel .....	36
2.3. Les moyens de préventions et couverture du risque de crédit .....	36
2.3.1. Prévention individuelle .....	36
A. La prise de garanties .....	37
a. Les garanties réelles.....	37
b. Les garanties personnelles .....	37
B. Le partage des risques .....	37
C. Les clauses contractuelles .....	37
2.3.2. Prévention globale du risque de crédit .....	38
A. Division et plafonnement du risque de crédit.....	38
B. La titrisation et la défaisance .....	38
2.3.3. Couverture de risque de crédit .....	39
A. Réglementations en matière de risque de crédit .....	39
2.4. La pondération des taux de risques .....	39

2.4.1. Les créances courantes .....	39
2.4.2. Les créances à problèmes potentiels.....	40
2.4.3. Les créances très risquées.....	40
2.4.4. Les créances compromises.....	40
2.4.5. Le suivi des engagements .....	40
<b>Conclusion.....</b>	<b>40</b>
<b>Chapitre III :</b>	
<b>Étude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de l'agence BDL.....</b>	<b>41</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>42</b>
<b>Section1:présentation de l'organisme d'accueil.....</b>	<b>42</b>
1.1. Présentation de la BDL.....	42
1.2. L'Organisation DE l'organisme d'accueil.....	44
1.2.1. L'Organisation général de la BDL .....	44
1.2.2. L'Organisation de la BDL agence .....	46
1.2.3. Missions de l'agence.....	47
<b>Section 2: le financement d'un crédit d'investissement.....</b>	<b>48</b>
2.1. Constitution du dossier.....	49
2.2. Etude de la viabilité.....	50
2.2.1. Présentation des éléments permettant l'identification du promoteur et son projet :..	50
A. Présentation de l'entreprise :.....	50
a. Identité : .....	50
b. Localisation.....	50
B. Présentation du projet.....	50
a. Position du projet.....	50
b. Cout de l'investissement... ..	50
c. Financement de l'investissement .....	50
d. Impacts du projet :.....	51
d1 .sur le plan socio économique .....	51
d2. Sur le plan environnemental.....	51

2.2.2. Analyse du marché et des aspects commerciaux et techniques du projet.....	51
A. Etude du marché .....	51
a. Le produit.....	51
b. Le prix.....	51
c. La distribution .....	51
d. La promotion .....	51
B. Analyse technique .....	52
a. Les moyens humains.....	52
b. Les moyens matériels .....	52
c. la production .....	52
2.2.3. Analyse des couts techniques.....	52
A. Coût de l'investissement .....	52
B. Structure de financement.....	53
2.3. Étude de la rentabilité du projet .....	53
2.3.1. L'analyse des indicateurs d'équilibre financier.....	54
A. établissements du bilan financier.....	54
B. calcul des indicateurs de l'équilibre financière .....	55
a-Fonds De Roulement .....	55
b- Fonds De Roulement Net .....	56
c- Fonds De Roulement Brut (FRB).....	56
d. Besoin En Fonds De Roulement.....	57
e. Trésorerie.....	58
2.3.2 L'analyse par les ratios.....	60
A. Ration De Financement Au Structure.....	60
a. Ratio De Financement Permanent.....	60
b. Ratio De Financement Propre .....	60
c . Ratio D'autonomie Financière .....	61
e. Ratio De Liquidité General.....	61
B. Ratios De Trésorerie .....	62
a . Ratio De Trésorerie Immédiate .....	62
b- Ratio De Trésorerie Globale .....	62
C. Ratios De Rentabilité .....	63
a. Ratio De Rentabilité Economique .....	63
b. Ratio De Rentabilité Financière.....	64

2.3.3. Analyse de rentabilité avons le financement.....	64
A. Echancier d'immobilisation.....	64
B. Échéancier d'amortissement.....	65
a. Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement (VRI) .....	65
C. Etablissement Du Tableau de Compte De résultat (TCR ).....	65
D. Elaboration du Tableau emploi ressources .....	67
E. Calcul et appréciation des critères de rentabilité .....	68
a. Le délai de récupération (DR) .....	69
b. Le délai de récupération actualisé (DRA) .....	69
2.4.2. Analyse de la rentabilité après financement .....	69
A. Elaboration de l'échéancier de remboursement .....	70
B. Elaboration du tableau des comptes de résultat (TCR) après financement.....	70
C. Elaboration de la structure de financement.....	71
D. Elaboration du plan de financement.....	71
a. Echancier de remboursement (5+1) .....	72
b. Elaboration du plan de financement.....	72
E. Etude De La Rentabilité Des Capitaux .....	73
a. La rentabilité des fonds propres.....	73
b. Calcul et appréciation des critères de rentabilité des fonds propres .....	73
b.1. Délai de récupération des fonds propres (DRFP).....	73
b.2. Valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) .....	74
2.4.3. Etude des risques, des garanties et de la décision finale : .....	74
A. Etude des risques .....	74
B. Garanties réelles .....	74
C. Décision finale.....	74
<b>Conclusion.....</b>	<b>75</b>
<b>Conclusion général .....</b>	<b>75</b>

**Résumé :**

La banque est un acteur majeur dans l'économie, elle joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédits, elle offre une panoplie de crédits aux entreprises ou aux particuliers. Cependant le risque est un facteur inhérent dans la vie bancaire, ne pouvant l'éliminer la banque essaye de le prémunir.

Il est évident alors que la banque enchaîne une étude approfondie concernant le demandeur de crédit en collectant toutes les informations nécessaires pour évaluer la rentabilité, la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur se qui va influencer la décision de la banque, soit à l'accord ou au refus de la demande de crédit.

**Les mots clés :** Crédit, Finance, Investissement, Risque, BDL.

**Abstract:**

The bank is a major player in the economy; its financial contribution allows the continuity of companies in difficulty during their life cycle. However, the risk is an inherent factor in the banking life, not being able to eliminate it the bank tries to protect it.

It is obvious then that the bank carries out an in-depth study concerning the applicant for credit by collecting all the information necessary to evaluate the profitability, the solvency and the capacity of repayment of the borrower who will influence the decision of the bank, either to the agreement or refusal of the credit application. either to the agreement or refusal of the credit application

**Key words:** Credit, Finance, investment, risk, BDL.